MAIRIE DE PARIS

N° 11- jeudi 24 novembre 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS

Séance des lundi 14 et mardi 15 novembre 2011

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Maire de Paris.

Condoléances suite aux décès de M. NAFTALSKI et M. LE MORVAN, anciens conseillers de Paris.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 17 et mardi 18 octobre 2011 qui a été affiché ainsi que le compte rendu intégral de cette même séance qui a été publié au Bulletin municipal officiel sont adoptés.

Observations sur le fonctionnement du Conseil de Paris.

2011, SG 208 - Communication du Maire de Paris "Paris, une ville au service des usagers".

M. LE MAIRE DE PARIS.
Nous renforçons, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, les lieux d'accueil dédiés aux services et à l'écoute des Parisiens tels les nouveaux Relais Informations Familles ou les trois premiers Relais Informations Logement Habitat qui ont ouvert cette année dans les 11e, 12e et 9e arrondissements. Nous poursuivons une démarche très innovante, avec la mise au point du dispositif "Quali Paris" qui garantira en 2014 une évaluation indépendante et généralisée de tous nos services municipaux.

L'entrée dans nos vies des nouvelles technologies informatiques Internet ou autres téléphones intelligents bouleverse et multiplie les relations entre les habitants et la Ville. C'est l'occasion inédite de renforcer la qualité de nos prestations de service avec les demandes d'actes d'état civil à distance, les inscriptions en ligne sur les listes électorales ou les réservations d'entrée dans les musées. Les Parisiens peuvent désormais bénéficier de services souples et performants et, pour tous ceux qui ne peuvent se déplacer, c'est un progrès considérable.

Avec plus de 2,6 millions de visiteurs par mois sur nos outils Internet, les Parisiens se sont dès à présent saisis de ces instruments numériques. Prochainement, le dispositif "Paris à la seconde", permettra aux Parisiens de dialoguer directement avec nos services pour signaler un problème, formuler une demande, avec la possibilité d'envoyer des photos pour faciliter la réactivité des interventions.

La libre circulation des informations favorise l'émergence d'un débat public direct. Grâce aux nouvelles technologies, la Ville toute entière devient le lieu d'un renouvellement démocratique profond fondé sur une culture participative.

Cette nouvelle relation avec les usagers n'a de sens que si les services municipaux savent s'adapter aux besoins de chacun. Les nouvelles technologies risquent aussi d'entraîner l'exclusion des Parisiens qui n'ont pas accès aux outils numériques. Ces oubliés de la toile, souvent âgés, nécessitent une attention personnalisée et un accueil plus classique. Les Points Paris Emeraude seront réformés en 2012 pour répondre aux besoins de nos aînés. Les facilités numériques permettent à un plus grand nombre d'agents de se consacrer aux publics les plus fragiles.

Une métropole internationale comme la nôtre, à la convergence des grands canaux de l'information et de la communication doit être un carrefour numérique dynamique et efficace.

Mme BACHE.
La Municipalité parisienne, à l'inverse de l'Exécutif, renforce ses services publics, en permet l'accessibilité à tous, les adapte aux besoins des différents publics et organise la participation des Parisiens à leur évolution.

Renforcer la qualité des services publics, c'est dans un contexte contraint souvent par l'abandon de l'État de ses prérogatives, améliorer l'offre faite aux Parisiens et la diversifier.

Renforcer la qualité, c’est améliorer le service à l'usager.

En faciliter l'accessibilité pour tous, c’est généraliser par thème la formule des guichets uniques, tels les huit R.I.F. qui existent déjà dans le 20e arrondissement.

Je me réjouis des permanences qui seront tenues par les Points Paris Emeraude en mairies d'arrondissement.

S'adapter aux besoins des divers publics, c’est d'abord les connaître et donc savoir s'adapter à chacun d'eux. La généralisation des démarches par Internet correspond à une partie de la population parisienne. Nous devrons, pour être totalement efficients, veiller à offrir une bonne formation à tous nos personnels d'accueil.

Il faut enfin organiser la participation des usagers car avoir le ressenti direct de l'utilisateur est essentiel.

Nous hébergeons dans nos locaux des intervenants des services publics qui ne dépendent pas directement de nous. L'EHPAD, les PIMMS répondent à un nombre grandissant de demandes dues à la détérioration de la situation sociale. Ils sont très dépendants des subventions accordées aux associations qui y interviennent. Pôle Emploi aussi subit le contrecoup de la réforme que lui a imposée la Droite.

N'oublions pas, enfin, les antennes de la Préfecture de police dont les files d'attente sont célèbres dans tout Paris.

Mme FOURNIER.
Toutes les démarches qui permettent, par la mise en place des guichets uniques, de faciliter l'accès des usagers à l'information et aux services, vont dans le bon sens, qu'il s'agisse des familles, des seniors ou du logement notamment. Tous les outils qui permettent à notre municipalité d'être plus réactive aux demandes et aux besoins sont les bienvenus.

Cela dit, certains de ces outils et notamment l'application SIMPA, censée simplifier la demande de subvention pour les associations, sont encore largement perfectibles, pour plus de rapidité, de réactivité et une plus grande traçabilité.

La démarche de labellisation de ces services aux usagers est intéressante.

Sur la méthode, il semble que la consultation des adjoints concernés n'ait pas été menée lors de l'élaboration de cette communication et nous le regrettons.

Un certain nombre d'avancées présentées dans cette communication, comme l'application informatique "Paris à la seconde", le développement du "mobilier intelligent", ainsi que le système Open Data, ne doivent pas faire oublier qu'une municipalité efficace doit toujours favoriser l'accès de tous aux services qu'elle propose. Les améliorations ne doivent en aucun cas ne s'adresser qu'aux personnes propriétaires d'un smartphone ou versées dans l'usage des outils informatiques.

Nous souhaitons que soient rapidement développées des initiatives pour faciliter et accroître l'accessibilité des "oubliés de la toile".

Ces initiatives, certes innovantes, ne doivent pas masquer la nécessité de répondre à des besoins existants et concrets, souvent exprimés par les habitants de nos quartiers ou les personnes en visite à Paris.

Il est souvent déploré que les espaces verts parisiens manquent cruellement de gardiens ou de toilettes publiques en nombre suffisant.

Autre regret : l'absence dans vos propos d'une réflexion sur le temps en ville et les différents temps de la ville qui ne doivent pas être envisagés sous le seul prisme de la performance, de la technologie et de la vitesse.

Tous les développements technologiques et organisationnels ne remplaceront jamais le facteur humain. Il s'agit de coupler notre action de développement de nouveaux équipements à une politique ambitieuse en matière d'emploi pour assurer accueil, conseil et services à un niveau d'excellence.

Nous continuerons à nous battre pour que les bibliothèques, les piscines, les centres sociaux ou encore les espaces verts de notre ville puissent fonctionner avec un personnel qualifié en nombre suffisant.

M. BROSSAT.
Les rythmes de vie ont changé et les relations que l'on entretient avec l'Etat ou la collectivité en sont évidemment affectées.

Lutter pour que tous les Parisiens accèdent à une gamme de services adaptés et efficaces qui leur facilitent la vie est l'un de nos objectifs prioritaires. En ces temps de crise, nous avons plus que jamais besoin de services publics, plus que jamais besoin d'une administration qui vive au rythme de ses usagers.

Notre collectivité n'est pas une contrainte supplémentaire pour les Parisiens, elle est un allié, elle doit le rester.

Faciliter et centraliser les démarches administratives est particulièrement utile, notamment quand il s'agit de familles monoparentales avec les "relais information famille", ou quand il s'agit de personnes âgées avec les Points "Paris Emeraude."

Une ville où il fait bon vivre est une ville qui donne à ses habitants les moyens d'accéder à tous leurs droits.

Nous déposons un vœu pour que les Relais informations familles soient généralisés rapidement, en particulier dans les arrondissements populaires qui concentrent le plus grand nombre de familles monoparentales.

Nos ambitions doivent aller de pair avec l'embauche des personnels nécessaires.

Il est impensable de passer un jour à un tout numérique où à un presque tout numérique. Il existe des inégalités technologiques parmi les Parisiens et des réticences. La dématérialisation, le recours à Internet doivent être un service supplémentaire et non pas un service pour un autre.

Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas les moyens ou le désir d'avoir recours à Internet, doivent bénéficier de facilités d'accès équivalentes à nos services.

M. COUDERT.
Cette communication n'est qu'un salmigondis de mesurettes sympathiques et ne dessine en aucun cas la vision d'une ville moderne.

Nombreux sont les domaines où vos politiques ne sont pas accordées avec les souhaits des usagers : les places de crèches, les places en conservatoire, votre politique d'encombrement volontaire pour dissuader l'automobilist, qui refuse d'augmenter les cadences de bus dans les couloirs ou de multiplier avec le concours de l'État le nombre de taxis, et empêche la réalisation de parkings en sous-sol.

Je regrette que vous ne fassiez pas du bureau des temps un instrument essentiel. Une ville ne doit plus être gérée comme un gigantesque guichet avec séparation étanche entre le jour et nuit, la semaine et le week-end.

L'ouverture des services administratifs des mairies d'arrondissement pour les formalités courantes devraient être élargie en soirée et le samedi.

Il est regrettable que seulement 3.500 places de crèche sur plus de 28.000 bénéficient d'horaires adaptés.

Dans le domaine des loisirs surtout, la modification des modes de vie devrait amener à reconsidérer les horaires de différents types de structures : ouvrir la grande majorité des bibliothèques le dimanche, et bien entendu en soirée toute la semaine, organiser plus de nocturnes pour les grandes expositions de la Ville de Paris, ouvrir les piscines au public régulièrement jusqu'à 22 h au moins, privilégier l'ouverture des piscines l'été en évitant de concentrer comme cette année les travaux de réfection pendant la période où les Parisiens qui ne peuvent pas partir en vacances souhaitent s'y rendre.

Mettre la ville au service des usagers, c’est ainsi leur permettre de pratiquer des activités culturelles ou sportives, mais c’est aussi faire évoluer la réglementation pour permettre au commerce de fonctionner le dimanche. Comme tous les urbains, les Parisiens préfèrent faire leurs courses en soirée ou le dimanche.

Il faut également faire un effort sur les transports publics, quantitativement, mais aussi qualitativement, en réglant le problème si aigu du métro en plein creux de la nuit.

Bien sûr, l'informatique permet des améliorations. Celles que vous mettez en avant avec un zèle de néophyte reprennent ce que l'État ou les autres collectivités ont entrepris depuis des années.

Une ville moderne, c'est une ville qui met le service public au service du public.

Mme TACHENE.
Le développement technologique, tel semble être l'ambition de votre communication.

La redondance des missions et le recoupement des périmètres d'activité entre adjoints, directions, secrétariat général ou encore médiatrice nuisent à la cohérence de l'action municipale.

Cette communication souffre d'approximations et de certaines affirmations contestables.

Comment parler de concertation s'agissant des voies sur berges alors que la réponse à l'appel d'offres précède les conclusions de l'enquête publique ?

1.700 personnes consultées sur quelques 2,2 millions de Parisiens n'ont jamais constitué un échantillon probant alors que la pétition, s'opposant vivement à la fermeture des voies sur berges, a réuni plus de 5.000 signatures.

L'autosatisfaction assumée le dispute à l'approximation.

La labellisation de l'action municipale, que vous appelez de vos vœux, ne constitue en aucun cas une véritable évaluation qualitative des équipements au service des Parisiens, puisque les critères même de son appréciation émanent de vos services.

Comment atteindrez-vous votre objectif de démarche de certification de tous les services recevant du public d'ici 2014 ?

Pas un mot ne figure sur les véritables évaluations qualitatives des équipements au service des Parisiens, ce qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler le rejet par l'Exécutif du vœu de l'U.M.P.P.A., présenté au dernier Conseil de Paris, qui proposait un audit des infrastructures sportives.

Même silence en ce qui concerne également les équipements culturels de proximité tels les conservatoires.

Si le Paris interactif représente sans aucun doute le Paris de demain, votre communication n'en demeure pas moins conjoncturelle, voire un nouveau effet d'annonce.

M. DUCLOUX.
La communication est innovante puisqu'il s'agit de penser les services publics dans leur relation à l'usager.

Une ville au service de ses usagers, c'est avant tout une volonté d'inventer une démarche partenariale, loin de tout dogmatisme et de toute rigidité.

Alléger les formalités administratives est l'un des enjeux majeurs d'une administration performante et de qualité.

Le programme "Facile Famille" propose ainsi aux familles une triple amélioration : un meilleur accès à l'information, une simplification des procédures et une modernisation des modes de paiement.

Une expérimentation d'un accueil matinal dans les écoles avant 8 heures 20 est menée depuis quelques jours dans le 12e arrondissement. Si ce dispositif s'avère concluant, il sera étendu.

Pourquoi ne pas permettre aux associations rencontrant des difficultés majeures pour trouver des locaux de bénéficier dans les écoles d'espaces souvent vides et adaptés en soirée et les week-ends ?

Des contacts ont été pris depuis le mois d'octobre pour déterminer au plus près les besoins en jeu et établir une convention.

La Ville doit impérativement être soucieuse d'utiliser les outils à sa disposition de manière à favoriser une relation dynamique avec l'usager.

Le site Internet de la Ville de Paris héberge des blogs alimentés par ses centres de loisirs.

La démarche de la Ville est une démarche globale d'amélioration des relations s'appuyant sur le label QualiParis.

A ce titre, la mairie du 11e arrondissement a entrepris ces dernières années un important travail en vue de l'amélioration de la qualité du service public et des conditions d'accueil des usagers.

La priorité claire donnée à l'accueil du public a conduit la mairie à créer des services innovants ainsi qu'à repenser l'organisation de nos locaux.

La mairie du 11e arrondissement a été la première à bénéficier du label "Quali-Paris".

La bonne application des engagements est vérifée régulièrement par un organisme indépendant.

Mme DREYFUSS.
Cette communication est un véritable inventaire à la Prévert, sans bilan d'activité, sans bilan chiffré, sans diagnostic.

Le système "open data" est loin d'être complet : on peut y obtenir des données sur les citoyens, l'urbanisme, les déplacements, les services, l'environnement, mais les informations budgétaires, financières, fiscales, sont compliquées à obtenir. Cette communication est également bien silencieuse sur l'absentéisme des personnels qui a pourtant été au cœur de la mission d'information et d'évaluation consacrée au personnel de la Ville. Quid de la petite enfance ? De la propreté ? Des affaires culturelles ? Le coût financier pour le budget de la Ville serait de l'ordre de 200 millions d'euros par an, soit 10 % de la masse salariale.

Qu'envisagez-vous de faire concrètement pour diminuer ce fléau ?

S'agissant des établissements d'accueil de la petite enfance, la communication parle de larges concertations, d'échanges directs, pour contribuer aux services publics parisiens. Pourtant, l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance n'a pas fait l'objet de large concertation. La concertation c'est toujours après le vote.

Il serait important de faire un bilan d'activité des maisons des associations. Combien de personnes ont été accueillies ? Combien de séances de travail ? Quelle activité ?

Il n'existe également aucun bilan depuis le début de cette mandature sur l'ensemble des associations subventionnées par la Ville. Une ville au service des usagers, c'est aussi un bilan chiffré et un diagnostic pour l'avenir.

M. PENINOU, adjoint, rapporteur.
Une ville au service de tous les Parisiens, c'est aussi et particulièrement dans cette période de crise économique une ville qui souhaite donner la priorité à ceux qui aujourd'hui sont dans la difficulté. C'est une fierté aujourd'hui de pouvoir dire par exemple que l'espace "Paris Adoption" a été le premier établissement parisien à être labellisé pour la qualité de son accueil et que dans les premières labellisations figure le Centre d'action sociale du 19e arrondissement.

Aujourd'hui l'arrivée d'Internet, l'arrivée des téléphones intelligents rendent possible beaucoup plus de réactivité et beaucoup plus de facilité dans un certain nombre de démarches, nous permettent aussi de redéployer du personnel, de le former autrement, d'alléger un certain nombre de ses tâches pour qu'aujourd'hui il puisse être dans une dynamique de lieu d'accueil, d'accompagnement, de conseil.

Il y a aujourd'hui 8 Relais Informations Famille, il y en aura 10 à la fin de l'année, et 15 à la fin de la mandature. Au travers des Relais Informations Logement et Habitat, des Points Paris Emeraude, nous souhaitons prendre la situation de chaque famille, de chaque Parisien dans sa globalité pour lui apporter des réponses et le conseiller dans son parcours. Le nouvel accueil veut mêler la qualité, la fiabilité de l'information donnée, la proximité avec

l'implantation dans les mairies d'arrondissement et l'humanité. Nous nous appuyons sur ces nouvelles technologies pour trouver de nouveaux gisements qui peuvent aussi être la mutualisation des locaux, notamment des collèges particulièrement dans les quartiers "politique de la ville".

Nous avons travaillé dernièrement sur l'ouverture, à titre expérimental, d'un certain nombre de centres d'animation, beaucoup plus tard le soir.

Les premiers éléments de retour notamment sur le 19e arrondissement dans la cité Curial-Cambrai montrent un véritable succès pour ces centres d'animation ouverts la nuit et qui permettent à de nombreux jeunes aujourd'hui de participer à des activités, plutôt que d'être dans le hall des immeubles.

L'ensemble de ces actions doivent se faire en lien avec les personnels. "Quali-Paris" est un véritable outil de réflexion pour les personnels, sur leur travail, sur l'amélioration de la qualité de leur travail et sur la valorisation de leur métier et de leur fonction.

Pendant très longtemps, l'accueil était un peu la dernière roue du carrosse.

Des réunions régulières sur plusieurs mois ont ainsi eu lieu avec l'ensemble des personnels du site.

Nous développons aujourd'hui la pluri-compétence des personnels et ils en sont fiers.

Ceci est possible justement parce que la Ville de Paris a décidé de ne pas faire la R.G.P.P., parce que la Ville de Paris a décidé de faire la stabilité de l'emploi. Parce que nous avons décidé, quand nous avons moins besoin de personnels à un endroit parce que nous mettons en place des services informatiques, de redéployer ces personnels sur l'accueil humain des usagers, à l'inverse de ce que fait l'Etat.

Je suis effectivement favorable à l'idée de guichet unique, mais plus que d'un guichet unique, je suis favorable à ce qu'il y ait des guichets uniques partout.

Cela, nous le construisons aujourd'hui avec la base de données unique, mise en place par la Ville de Paris, qui permet à nos personnels, formés à cet effet, de donner des réponses à l'ensemble des Parisiens, où qu'ils soient.

Depuis près d'un an, j'ai organisé une réunion avec l'ensemble de mes collègues adjoints, puis avec les maires d'arrondissement, pour travailler cette communication.

Nous devons tous y être impliqués, aussi bien dans l'Exécutif que dans les mairies d'arrondissement.

J'ai une divergence avec M. COUDERT sur la conception de la ville qui selon lui devrait s'adapter aux besoins de consommation, sans différence entre le jour et la nuit, sans différence entre la semaine et le week-end.

La nuit, ce n'est pas la même chose que le jour. Non, le week-end, ce n'est pas la même chose que la semaine.

Nous souhaitons une société civilisée, rythmée et qui respecte chacun.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Qu'il s'agisse de la conciliation entre les activités de repos et les activités festives, ou de travail la nuit par exemple, cela implique beaucoup de recherches de compromis, entre des personnes qui ont des aspirations différentes et des rythmes différents.

Quand vous parlez de travail le dimanche, d'ouverture d'équipements publics, je discute aussi avec les personnels. Au-delà des questions financières que cela pose, il y a aussi le fait qu'un certain nombre de nos agents n'ont pas envie de travailler le dimanche, car ils ont des enfants, des vies de famille.

Il y a aussi un rythme de vie qui doit être respecté.

Je ne souhaite ni brutalité ni soumission aux forces de l'argent, car ce serait catastrophique. Il faut que Paris garde sa spécificité et ne devienne pas une ville anglo-saxonne. C'est ce choix culturel qui fait que Paris a aussi une attractivité, y compris sur le plan économique.

2011, DVD 210 - Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien.

Vœu n° 1 déposé par le groupe EELVA relatif au service des navettes fluviales Voguéo.

Vœu n° 2 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de parcs de stationnement intermodaux à proximité des escales Voguéo

Vœu n° 3 déposé par le groupe UMPPA relatif à la communication en Conseil de Paris des conclusions de la négociation de la délégation de service public Voguéo.

Vœu n° 4 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mixité du transport par voie fluviale opéré par le service Voguéo.

Vœu n° 5 déposé par le groupe UMPPA relatif aux bateaux assurant le service de Voguéo.

Vœu n° 6 déposé par le groupe UMPPA relatif à la complémentarité du réseau de bus en bord de Seine.

Vœu n° 7 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la consistance de l'information délivrée dans le cadre de la concertation.

Vœu n° 8 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'amélioration préalable de la régularité du service assuré par le bus 69.

Vœu n° 9 déposé par le groupe CI relatif à l'intégration d'un service "VoguéoFret".

Vœu n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

Mme DOUVIN.
Voguéo première manière a été un échec, à la fois financier et en termes de fréquentation. Il aura coûté en trois ans 11,5 millions d'euros, soit pour la collectivité 22 euros par passager.

Pourtant, l'Exécutif parisien voulait la poursuite de l'expérience qui avait été épinglée par la Cour des comptes.

Pourquoi une telle obstination ?

C'est manifestement parce que Voguéo a été présenté, lors du débat sur l'aménagement des voies sur berges, comme l'alpha et l'oméga de la solution des encombrements à venir liés aux ralentissements de la voie rive droite et à la fermeture de la voie rive gauche.

Il est déjà possible, depuis longtemps, de profiter de la douceur du transport fluvial sur la Seine avec les bateaux-bus.

Le financement du projet, estimé à 25 millions d'euros, n'est assuré par le S.T.I.F. qu'à hauteur de 10 millions. Le reste du financement est à répartir entre les recettes du système et les collectivités. Et là, on se trouve devant une grande inconnue car il y a fort à penser que les 5 millions prévus à la charge des collectivités seront largement insuffisants parce que le temps de transport d'un bout à l'autre est estimé aujourd'hui à 3 heures et parce que la fréquence des navettes va au mieux de 15 minutes en semaine sur la boucle centrale à 30 minutes le week-end sur les deux boucles périphériques et que, bien sûr, les temps de manœuvre des bateaux sont incompressibles et la vitesse maximale sur la Seine est limitée soit à 12 kilomètres/heure, soit à 18 kilomètres/heure.

Un tel service répond d'abord à un usage touristique. Pour encourager les "Tour operators" à laisser des cars de tourisme en amont et en aval du fleuve, dans la mesure où les sites touristiques sont très largement situées le long de la Seine, il faut libérer un terrain à l'Ouest pour y réaliser le pendant du parc d'autocars de Bercy. Tel est l'objet de notre vœu n° 2.

Pour assurer une utilisation maximale de ces navettes dans un but de loisir pour ceux qui ont le temps, il faut assurer une intermodalité maximale avec tous les autres moyens de transport collectif.

Nous demandons que soit étudiée la possibilité d'utiliser des bateaux électriques, avec un système de recharge prévu sur les quais.

Enfin, l'aspect transport de marchandises a été totalement oublié. Or, le relais de transport pour le dernier kilomètre est essentiel. Et cela nous paraît très possible car, puisque le système doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera prévu une remontée des quais bas aux quais hauts.

Nous sommes intéressés par une utilisation de la Seine sur tout son parcours, avec une conception très large et ouverte aux différents transports qu'il est possible d'y effectuer, comme à un mode de propulsion écologique.

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. TRÉMÈGE.
Le projet Voguéo n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une reconquête de la Seine.

Nous n'avons eu de cesse non pas de critiquer l'utilisation du fleuve pour le transport de personnes mais bien la très faible ambition du projet. Si ce projet a tout d'abord été un gouffre financier, c'est bien qu'il était mal ficelé au départ. Ce n'est pas en réalisant cinq stations à peine visibles sur les quais de Seine, pour les rares passagers qui souhaitaient l'utiliser sur la partie Est du bief de la Seine, que l'on pouvait prétendre mettre en place un transport en commun digne de ce nom.

Si le projet, tel qu'il est conçu aujourd'hui, marque, bien sûr, une progression, puisque le nombre d'escales a été porté à une trentaine entre Suresnes et Maisons-Alfort, l'effort n'est pas suffisant. Si l'on se donne les moyens d'un transport ambitieux sur la Seine, bien sûr qu'il sera attractif et évidemment qu'il sera soutenable financièrement.

80 % des monuments visités dans la Capitale sont situés autour de la Seine. Pendant que les touristes visitent, le car continue à circuler faute de stationnement.

3.000 à 4.000 autocars circulent ainsi à vide dans la Capitale tous les jours.

Si vous aviez pris l'initiative de créer en amont et en aval des parcs de stationnement, vous optimiseriez l'utilisation rationnelle de ces autobus touristiques.

C'est pourquoi, nous avons déposé un vœu créant pour le moins un parc de stationnement bus dans l'Ouest de Paris.

Autre occasion manquée : c'est celle de la vocation naturelle de la Seine à assurer une bonne partie du trafic logistique pour les habitants de la Capitale.Une multitude de camion et de camionnettes circulent dans Paris dont le nombre pourrait être réduit si la Ville de Paris réalisait un système complet faisant de la Seine un vecteur logistique. Je pense aux livraisons des grands magasins, aux services postaux, et ce n'est pas limitatif.

Cette délibération est une occasion ratée d'assurer la mixité du service Voguéo entre le fret et le transport de voyageurs, alors même que le mois dernier, nous avons voté une expérimentation de l'utilisation du T3 pour le transport des marchandises et que la stratégie du Grand Paris initiée par le Président de la République fait de la Seine l'axe majeur du développement de notre ville.

On ne construira pas une métropole durable sans la Seine. Vous ne construirez pas une métropole durable en supprimant les voitures mais au contraire, en assurant un partage équilibré.

Le projet du S.T.I.F. est bien parcellaire, sûrement parce que l'autorité organisatrice des transports freine des quatre fers sur ce dossier depuis le début.

M. NAJDOVSKI, adjoint.
La mobilisation des élus de la majorité municipale parisienne et de la majorité régionale a permis la présentation de ce projet qui s'inscrit parfaitement dans la dimension métropolitaine de la politique des transports.

Retrouver le fleuve, y diversifier les usages, avec le projet de reconquête des berges de Seine, affirmer la vocation de transport fluvial de marchandise et de personnes sur la Seine, telles sont les ambitions partagées des élus de la majorité municipale.

Pour que le service de navette fluviale soit efficace, il faut que celui-ci puisse se déployer sur l'ensemble du bief parisien, alors que Voguéo ne concernait que la partie Est de la métropole parisienne.

Nous avons déposé un vœu pour affirmer la nécessité de positionner les escales du futur service près des correspondances avec les autres modes de transport.

Nous avons aussi noté les améliorations apportées au service, notamment concernant la vitesse commerciale des bateaux et leur déploiement sur l'ensemble du bief.

Nous pensons, contrairement aux élus de l'U.M.P.P.A., que le service des navettes fluviales peut constituer un complément efficace aux autres modes de transport, et qu'il peut constituer une alternative aux modes de transports individuels et polluants.

M. COUMET, maire du 13e arrondissement.
Reconquérir la Seine devrait être un enjeu formidable qui nous rassemble tous.

Depuis un siècle, le 13e était physiquement totalement coupé de l'accès au fleuve.

Je peux témoigner aujourd'hui de l'engouement exceptionnel à la fois pour la promenade, les loisirs, pour le lien entre le 12e et le 13e, témoigner aussi de l'importante fréquentation de la passerelle Simone de Beauvoir.

Il faut maintenant poursuivre le mouvement et permettre la circulation, notamment en vélo sur les bords de Seine. Mais les résistances sont très importantes.

C'est la volonté des élus de tous bords et de tous les bords de la Seine qui a imposé que ce projet soit relancé. Ce projet de navette fluviale n'aura de réel sens que s'il dessert entièrement Paris. Arrêtons de faire la fine bouche. Rien n'empêchera ensuite d'examiner les questions de circulation de marchandises.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.
Voguéo n'avait pas réussi à s'affirmer comme un vrai mode de transport. C'est précisément pour cette raison qu'il faut se montrer aujourd'hui ambitieux.

C'est d'autant plus important que dans la perspective de fermeture des voies sur berges, il n'existe aujourd'hui aucun moyen de déplacement alternatif, contrairement à ce qui avait été promis.

Il est essentiel que la Municipalité s'autorise toutes les possibilités dans la conception du projet. Il est indispensable que la conception de Voguéo soit compatible avec la possibilité d'un transport de marchandises, à savoir des navettes permettant d'alimenter les commerçants le long de la Seine.

Il serait vraiment dommage de ne pas profiter de cette opportunité pour livrer tous les grands magasins.

Il faut prévoir dans la conception des nouvelles escales, dès aujourd'hui, une compatibilité avec la livraison de marchandises.

Si l'accessibilité des personnes handicapées est prévue, c'est bien que des rampes ou élévateurs sont prévus pour passer des quais bas aux quais hauts. Je suis certaine que les architectes seront capables d'imaginer un système de monte-charge et de zones de déchargement, d'autant plus si la fermeture des berges voit le jour.

J'ai donc déposé un vœu en ce sens, et je crois qu'il faut profiter de la relance de Voguéo qui suscite un certain enthousiasme.

Tout l'enjeu est celui du parcours du dernier kilomètre. Un VoguéoFret peut nous permettre de trouver une solution à la fois durable et efficace. Port de Paris, qui gère la majorité des berges où seront implantées les 30 futures escales, a en même temps pour mission de développer le transport fluvial de marchandises.

Rendre la Seine aux Parisiens, c'est aussi redonner au fleuve sa vocation originelle et historique, la batellerie qui avait disparu.

M. MERCIER.
Nous avons un projet de délibération ambitieux et enfin à la hauteur de l'enjeu : exploiter le fort potentiel de la Seine en matière de transport collectif.

Les trois nouvelles lignes (Est, Ouest et Centre), intégrées au mieux au réseau de transport existant, avec des bateaux hautement capacitaires et accessibles au plus grand nombre, préfigurent un pari ambitieux, mais nécessaire, et qui rencontrera son public et ses usagers dès lors que l'offre Voguéo en matière de cadencement et de connexion au réseau sera réelle.

Voguéo était trop largement sous-dimensionné pour prétendre représenter une alternative.

Un projet sans ambition et sans moyen était voué à l'échec. Cette délibération ouvre enfin la possibilité d'une nouvelle voie.

Nous avons désormais une perspective de développement bien réelle.

Bien sûr, il faudra que les usagers adoptent ce nouveau service de mobilité, comme ils ont plébiscité le tramway, parce que ce n'est pas que du temps de trajet mais également du temps de vie.

Voguéo ne sera pas l'alpha et l'oméga de la politique des transports franciliens, mais c'est un nouveau maillon qui s'intègre parfaitement dans un large réseau de transport collectif partagé.

Sans doute ce nouveau réseau fera-t-il école auprès d'autres communes.

Nous pouvons d'ores et déjà tabler sur une extension de Voguéo à l'horizon 2015 sur le nord-est parisien.

Des élus ont déjà demandé à ce que des études en ce sens soit effectuées, notamment dans le cadre de la discussion sur le S.D.R.I.F.

Le potentiel que représente la voie fluviale est indéniable car une péniche peut remplacer jusqu'à 40 camions. Les nouveaux bateaux de transport de personnes remplaceront peu ou prou un nombre optimum de voitures particulières. Les Vaporetto, toujours bondés, transportent l'essentiel des usagers sur le Grand Canal, pour des temps de trajet tout à fait raisonnables. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Paris ?

Au moment de l'aménagement des escales il faudra prévoir des espaces logistiques dans la perspective d'une optimisation de nos infrastructures en faveur de la logistique du dernier kilomètre.

Les vœux en ce sens vont dans le sens de notre expérimentation en matière de TramFret, récemment adoptée par le Conseil de Paris.

Ce projet nous entraîne sur un sujet plus vaste : la réappropriation des berges de Seine et de la Seine par les Parisiens, l'aménagement de ces berges et la qualité de vie.

La concertation prévue au début de l'année prochaine devra bien sûr soulever les questions qui se posent, notamment en termes d'accessibilité, de tarification. Avec plus de 30 escales sur le bief parisien connectées au réseau, à l'horizon 2013, la Ville de Paris dispose aujourd'hui d'un levier essentiel pour moderniser et humaniser son territoire et son environnement.

Mme DATI, maire du 7e arrondissement.
Ce projet de création d'une navette fluviale peut apparaître extrêmement séduisant.

Dans le contexte actuel de flambée de l'immobilier, de crise économique et de hausse sans précédent des impôts locaux, je ne suis pas certaine que les Parisiens apprécient de devoir financer un mode de transport principalement destiné aux touristes et aux loisirs.

La configuration du projet d'extension de la navette fluviale Voguéo à l'ensemble du bief parisien comporte des arrêts qui ne seront pas identiques à l'aller et au retour, sa vitesse commerciale est très limitée réglementairement, ce qui risque évidemment d'être peu attractif pour les

déplacements prioritaires, notamment pour ce qui concerne les trajets domicile travail.

C'est pourquoi il serait pertinent que les Parisiens puissent avoir une pleine connaissance de ces aspects financiers. Nous ne pouvons pas nous permettre de rééditer l'expérience de Voguéo première version, en engageant la collectivité pour une concession d'une durée prévisionnelle de 12 ans, des travaux d'un montant de 12 millions d'euros et d'une subvention annuelle d'au moins 15 millions d'euros, le tout pour un projet qui apparaît aujourd'hui totalement hasardeux.

Ce n'est pas le projet de grand Voguéo qui palliera la fermeture des voies sur berges à la circulation automobile, ce n'est absolument pas crédible.

Avant de créer de nouveaux services pour des usages liés à la détente, il nous semble impératif d'améliorer les transports du quotidien.

En effet, nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de reconfigurer la ligne d'autobus 69.

C'est pourquoi nous avons déposé un second vœu qui réclame des mesures extrêmement claires et finalement assez simples pour améliorer la régularité du bus n° 69.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure.
A voir le nombre d'intervenants et de vœux présentés, Voguéo passionne et je suis la première à m'en réjouir.

Nous n'étions pas si nombreux à nous battre il y a encore peu de temps, aux côtés du Maire de Paris et avec M. MANSAT, pour que le service Voguéo soit à la fois maintenu, mais aussi étendu et renforcé.

Il s'agit d'approuver les modalités de la concertation préalable, qui se déroulera en janvier et février 2012.

Toutes les communes concernées bien évidemment seront partie prenante de cette concertation qui sera menée par le S.T.I.F. Toutes les propositions seront écoutées et toutes les informations seront données.

J'ai trouvé auprès des élus de certaines communes riveraines de la Seine et de la Marne des soutiens importants. Nous avons été un certain nombre à souhaiter que Voguéo puisse devenir un vrai service public sur la Seine, sur la Marne.

Je n'ai jamais dit que seul Voguéo permettrait d'améliorer les conditions de déplacement sur les quais hauts, particulièrement, de la Seine.

Voguéo a connu une expérimentation qu'il n'a malheureusement pas été possible de poursuivre et le 1er juin le Conseil du S.T.I.F. s'est engagé à ce que cette interruption soit assortie du lancement d'une procédure pour désigner un nouvel exploitant.

Nous sommes en train d'élaborer le cahier des charges qui va permettre de lancer la délégation de services publics pour un projet de transport fluvial beaucoup plus ambitieux, devant s'étendre sur 13 communes, du Val-de-Marne aux Hauts-de-Seine. Le service tel qu'il est aujourd'hui esquissé, comprendra trois lignes, une à l'Est, l'autre à l'Ouest et une troisième sur la partie centrale du bief de la Seine, en remplacement du service actuel bateau bus.

Il comportera 31 escales dont une quinzaine dans Paris. Le délégataire devrait être désigné à l'été 2012. Il faudra réaliser les escales, construire une flotte de plus d'une trentaine de bateaux, qui seront très différents des bateaux que nous avons connus. Le service sera opérationnel avant la fin 2013, il s'intégrera bien entendu aux aménagements réalisés sur les voies sur berges, qui eux vont commencer dès l'été 2012.

Beaucoup des vœux présentés sont très constructifs et je vous propose de les reprendre dans un vœu de l'Exécutif. D'autres, mais moins nombreux, témoignent d'une opposition systématique au projet de reconquête des berges.

Je relèverai de la part de M. TRÉMÈGE une certaine contradiction, puisqu'il souhaite à la fois que l'on augmente le nombre d'arrêts, mais en même temps trouve que la dépense est trop élevée.

Le vœu de l'Exécutif reprend beaucoup de propositions figurant dans les neuf vœux qui ont été présentés, notamment la localisation des escales pour favoriser l'intermodalité, la desserte des pôles d'activité et d'habitat.

Concernant les bateaux, nous plaidons pour une motorisation électrique. Les membres de la commission seront bien évidemment étroitement associés à l'élaboration du cahier des charges, dès lors bien évidemment que le S.T.I.F. aura pu davantage travailler dessus.

Mme DOUVIN.
Nous allons retirer certains vœux et en maintenir d'autres. Le vœu n° 90 bis que vous présentez est un véritable copier-coller des nôtres.

D'un côté, je m'en réjouis car je vois que le fond a été repris alors qu'il ne figurait pas dans le débat initial. D'un autre côté, je vois qu'il n'est fait nulle part mention des vœux déposés par notre groupe au départ. Il s'agit donc d'une certaine mauvaise manière.

Nous maintiendrons le vœu n° 4 car nous demandons une conception d'escales et de bateaux qui permettent l'intermodalité ce qui ne se retrouve pas dans le vœu n° 9 bis.

Nous retirons le vœu n° 5 ainsi que le vœu n° 6.

Je crois que Mme DATI souhaite maintenir les vœux n° 7 et n° 8.

M. TRÉMÈGE.
Je n'ai jamais dit que la dépense était trop élevée et que je souhaitais plus d'escales. Ce qui, au départ, manquait dans le projet, c'est l'optimisation financière.

Si vous dissuadiez les cars de touristes de rentrer dans Paris en les obligeant à s'arrêter sur un parking à Bercy, par exemple, vous pourriez créer une escale où les touristes passeraient de leur autobus dans la navette.

Vous pouvez imaginer un partenariat entre les compagnies d'autobus et les compagnies de bateaux. Cela fait autant d'autobus en moins, et vous optimisez l'utilisation des bateaux.

Par conséquent, il est nécessaire de créer des parkings autobus au Nord, au Sud, à l'Est, ou en tout cas à l'Ouest puisqu'on en a à l'Est.

Mme LEPETIT, adjointe.
S'il faut donc ajouter un considérant sur le nombre et l'intérêt des vœux déposés dans le cadre de cette délibération, je suis prête à l'écrire pour que nous puissions voter le vœu de l'Exécutif dans une très belle unanimité.

J'ai bien entendu l'exposé de M. TREMEGE concernant les touristes. En tout état de cause, il y a aujourd'hui des bateaux sur la Seine, qui sont pleins de touristes.

Si ces derniers utilisent, en plus des Parisiens ou des Franciliens, les navettes Voguéo pour faire du tourisme à Paris, au lieu de monter dans des cars, je serai la première ravie.

Dans notre esprit, le service Voguéo est d'abord et avant tout destiné aux riverains et aux Franciliens. Mais rien n'empêche, bien au contraire, les touristes d'utiliser les bateaux sur la Seine, et notamment Voguéo.

Mme DOUVIN.
Le fait d'introduire les considérants nous convient tout à fait.

Le vœu n° 1 est retiré.

Le vœu n° 2 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 3 est retiré.

Le vœu n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n°5 est retiré.

Le vœu n° 6 est retiré.

Le vœu n° 7 avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 8 avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 9 avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 9 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DVD 210 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DVD 198 - Subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique pour les Parisiens, les commerçants, artisans, réparateurs, coursiers et livreurs ainsi que les professionnels de soins à domicile dont l'activité s'exerce à Paris.

Vœu n° 10 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension de la subvention pour les scooters de plus de 50 cm3.

Le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DVD 198 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DVD 93 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de concession avec la société VINCI Park France pour la modernisation et l'exploitation du parc Bac Montalembert (7e).

Le projet de délibération DVD 93 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DVD 138 - Lancement et signature des marchés de travaux de signalisation lumineuse tricolore sur les voies ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la Ville de Paris (2 lots).

Le projet de délibération DVD 138 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 11 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'allongement des horaires de circulation du métro.

Le vœu n° 11 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 12 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un débat public sur l'avenir de la Petite Ceinture.

Vœu n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 12 est retiré.

Le vœu n° 12 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 13 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'apposition de la dénomination "Place du 8 février 1962" à la station de métro Charonne.

Le vœu n° 13 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 14 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurité routière dans le 20e.

Le vœu n° 14 est retiré.

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux flux de circulation rue de l'ingénieur Robert Keller.

Le vœu n° 15 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2011, DVD 205 - Signature d'une convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA Paris Tech) d'une thèse portant sur le projet d'expérimentation de mise en place d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air.

(M. SAUTTER, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DVD 205 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DPA 74 - Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, avec la société NOV' ECOLES Paris.

Le projet de délibération DPA 174 est adopté à main levée.

2011, DEVE 140 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e).

Le projet de délibération DEVE 140 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de l'espace vert au sein de la résidence angle rue de la Convention/rue de la Croix-Nivert.

Le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 39 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une maison funéraire civile.

Le vœu n° 39 amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DPE 76 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2010.

(M. GAUDILLERE, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DPE 76 est adopté à main levée.

2011, DPE 79 - DGRI 77 - Subvention (150.000 euros) avec avenant à la convention passée avec l'association PREMIERE URGENCE relative au projet d'amélioration de l'accès et de la gestion de l'eau dans le district de Qalqilya (Cisjordanie - Territoires palestiniens).

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DPE 79-DGRI 77 est adopté à main levée.

(La séance, suspendue à 13 heures 5 mn, est reprise à 14 heures 45 minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à la baisse des effectifs policiers dans les arrondissements parisiens.

M. VAILLANT, maire du 18e arrondissement.
Sécurité et liberté sont indissociables.

En période de crise économique et sociale, il est d'autant plus nécessaire de lutter efficacement et avec discernement contre l'insécurité grandissante qui frappe d'abord les habitants des quartiers populaires. Cette lutte ne peut s'envisager que de manière partenariale dans le cadre du Contrat local de sécurité.

La Ville de Paris, qui finance de manière importante la Préfecture de police, n'a jamais manqué à la Préfecture de police que ce soit en finançant en 2001 les A.S.P. ou en soutenant votre initiative visant à installer la vidéoprotection dans la Capitale, moyennant un encadrement rigoureux.

Bien sûr, la police ne peut à elle seule assurer la sécurité. La justice est aussi un acteur essentiel. L'éducation d'aujourd'hui, c'est la sécurité de demain.

Les maires d'arrondissement ont aussi un rôle essentiel à assurer comme partenaires de proximité. La Ville et les maires d'arrondissement peuvent jouer le rôle de coproducteurs de sécurité, mais ne peuvent se substituer à l'Etat qui, depuis quelques années, se montre défaillant.

Malgré l'augmentation constante de la dotation financière de la Ville à la Préfecture de police, l'engagement de l'Etat n'a pas été tenu. Les effectifs policiers sur le terrain ont très sensiblement diminué.

La fameuse révision des politiques publiques frappe sans discernement et les missions régaliennes de l'Etat sont mises à mal. La Préfecture de police n'échappe pas à cette politique dangereuse conduite par le Gouvernement.

La baisse des effectifs policiers (moins 3.148 policiers et gendarmes cette année) ajoutée à celles des années précédentes, porte la saignée à - 12.500 emplois.

A Paris, la baisse est aussi sensible et cachée depuis deux ans. La police d'agglomération a bien eu les effets redoutés sur Paris. 399 emplois au moins ont été supprimés.

S'ajoute à cela le rapport alarmant de la Cour des comptes sur la gestion des effectifs. Le recours à la réserve civile avec de jeunes retraités de la police nationale ne constituera qu'un cache-misère.

Dans le seul 18e arrondissement, j'évalue la coupe sombre à plus de 100 policiers au moins et, pendant ce temps, prostitution, trafic, sauvette et contrefaçon privent les habitants du 18e arrondissement de leur sécurité, de leur liberté, de leur tranquillité.

La situation est devenue inacceptable.

Pouvez-vous, au nom du Gouvernement, nous dire la vérité sur les chiffres des effectifs policiers, arrondissement par arrondissement, grade par grade, l'évolution à la baisse enregistrée depuis plusieurs années et les baisses prévisionnelles pour l'avenir ?

M. LE PREFET DE POLICE.
Je ne peux pas laisser dire qu'à Paris on est devant une situation d'insécurité grandissante dans la mesure où la délinquance a baissé depuis 2001 de 23 % dans cette ville.

Il n'y a aucune défaillance.

Nous travaillons et tous les policiers sont à la manœuvre.

Depuis quelques années, l'orientation n'est pas aussi catastrophique qu'on le dit dans certains milieux.

S'agissant des effectifs, la période de crise européenne aiguë que nous vivons a forcément une incidence sur les finances publiques. Le niveau des dépenses, la dynamique des déficits de la dette sont devenus insoutenables et exigent des efforts de tous.

Ces efforts ne peuvent pas être effectués de manière rampante et escamotée. Ils le sont de façon lucide. Comment aurait-on compris dans notre pays qu'il n'y ait pas une évolution des effectifs au Ministère de l'Intérieur comme cela a été le cas, comme c'est le cas à l'Education nationale et dans les hôpitaux.

Dans des ministères comme le nôtre, où la masse salariale représente 85 % du budget, on ne peut pas sérieusement prétendre maîtriser les dépenses publiques sans que cela ne concerne au moins de manière modérée les recrutements et le niveau des effectifs.

Paris n'est pas traitée de manière défavorable par rapport au reste du territoire. L'acuité des problèmes de sécurité, des besoins franciliens est prise en compte d'une façon particulière. Je m'efforce de faire preuve de pédagogie sur les enjeux de sécurité parisiens à l'égard des élus de banlieue qui considèrent que Paris est trop riche en effectif.

Les situations ne sont pas comparables dans la mesure où à Paris, il y a les habitants certes, mais aussi tous les visiteurs, ceux qui travaillent à Paris, il y a tous les touristes. On sait par ailleurs que les effectifs sont en moyenne plus jeunes à Paris, donc plus directement affectés par la baisse du volume des recrutements.

Sachant qu'il allait y avoir des évolutions probablement plus dures, j'ai veillé jusqu'en 2008 à ce que des effectifs soient affectés à Paris en surnombre par rapport aux effectifs de référence, parce qu'on sait très bien que les affectations se font en région parisienne et que le vœu de beaucoup de nos concitoyens est de repartir en province.

Nous avions donc renforcé les effectifs et c'est pourquoi il me paraît intellectuellement justifié de comparer l'évolution récente des effectifs non pas par rapport à ce pic artificiel qui a été celui d'il y a deux ou trois ans, mais sur une période plus longue.

Il y a très précisément 6.400 fonctionnaires à Paris intra muros, contre 6.200 en 2000. Il n'y a pas eu de baisse des effectifs même si il y a eu sur la période récente, 399 fonctionnaires de moins par rapport à une période où nous avions gonflé les effectifs.

Pour maintenir et augmenter le nombre de patrouilles, nous avons multiplié les patrouilles à deux policiers. Nous leur demandons de multiplier les rondes à pied ou en VTT, afin de ne pas sacrifier le cœur de métier de l'action policière, la présence sur la voie publique, les enquêtes judiciaires, l'accueil des victimes. Des réformes structurelles importantes ont été menées pour gagner en productivité sur le plan opérationnel.

Ainsi, tout en prenant en charge, par exemple, les services d'ordre en banlieue, la Direction de l'Ordre public et de la Circulation a absorbé sans effectif supplémentaire l'augmentation sans précédent des services d'ordre alors qu'il y a eu + 30 % de manifestations depuis deux ans à Paris.

L'effort principal est gagé sur la productivité des fonctions supports, des réformes structurelles (police d'agglomération, rapprochement police gendarmerie, simplification des organigrammes). Quand je suis arrivé à la Préfecture de police il y avait 160 fonctionnaires à la compagnie de garde, il n'y en a plus que 110.

Il y a 10 ans avec la réduction du temps de travail, les services de police ont dû absorber un recul du potentiel horaire disponible d'une année sur l'autre de 11 %. Les ajustements cumulés auxquels nous devons nous adapter sont plus modérés et lissés et en outre le Ministre a obtenu très récemment des heures supplémentaires.

Nous faisons beaucoup sur Montmartre et sur le mois dernier les heures supplémentaires que nous avons obtenues ont permis de dégager 300 équivalents temps plein le mois dernier. Qui peut sérieusement contester aujourd'hui le surcroît d'efficacité et de réactivité que nous apporte depuis deux ans la police d'agglomération en termes de lutte contre les bandes, les trafiquants de drogue, les cambrioleurs itinérants, en matière d'élucidation judiciaire et de réactivité du potentiel anti délinquance. La vidéo protection ne se substituera pas, bien entendu à cette présence. Sur la vidéo protection, nous avons mené un travail partenarial particulièrement intéressant.

Les effectifs sont importants. Si nous avions 400 fonctionnaires de plus nous serions sans doute encore plus efficaces, mais ce qui compte, ce sont les résultats et je ne peux pas laisser dire que nous n'obtenons pas de résultats.

Le mois dernier, le taux d'élucidation à Paris a été 41,7 % contre 15,51 % en 1999. Donc, je ne pense pas que l'on puisse dire aujourd'hui que Paris connaît une insécurité grandissante.

Il est difficile d'entendre dire que la politique d'insécurité est un échec, dans cette ville où elle a baissé de 24 % et où le taux d'élucidation a été multiplié par deux en dix ans.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Si la Conférence d'organisation souhaite que le libellé des questions soit plus précis, voire que les questions soient transmises dans leur intégralité, je suis prêt à m'associer au Préfet de police sur cette demande mais je ne suis pas sûr que tous les groupes soient d'accord.

Mme EL KHOMRI, adjointe.
Notre conception de la police c'est une présence humaine dans les quartiers qui en ont le plus besoin.

Assumez l'impact de ces baisses d'effectifs sur l'espace public parisien, à un moment particulièrement critique où se multiplient les formes d'occupations sauvages et les tensions.

Assumez enfin une réduction du champ des missions que ne manquera pas d'entraîner la réduction des effectifs.

Tout le monde est sensible au fait que la sécurité privée prend de plus en plus de place. Au niveau des arrondissements, il y a une très forte baisse d'effectifs.

Le fait que vous n'ayez pas non plus répondu sur la question de la répartition entre les différents arrondissements parisiens, pour moi, cela pose un vrai problème.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Je souhaite avoir des informations sur la répartition par arrondissement.

II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la situation dans l'Education nationale en général et au malaise des élèves, des enseignants et des parents d'élèves de la cité Balzac à Paris 17e.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Depuis le début du mois de novembre, la situation est particulièrement tendue au sein de la cité scolaire Balzac (17e).

Après avoir été reçus au Rectorat jeudi dernier, les élèves, les enseignants et les parents d'élèves manifestent aujourd'hui .

La situation de cet établissement ressemble à celle de beaucoup d'établissements scolaires publics touchés par la catastrophique politique du gouvernement en matière d'éducation : classes surchargées, manque de moyens, enseignants absents non remplacés.

A Balzac, le personnel d'encadrement est réduit à portion congrue.

La mise en place de la réforme des lycées, lancée en 2010, a déclanché la colère. Avec des moyens réduits, il est particulièrement difficile de faire cohabiter les sections internationales et les enseignements d'exploration.

Résultats : dans certains emplois du temps, la pause méridienne est parfois inférieure à une heure ; des élèves comptent six heures de trou dans leur emploi du temps durant une journée et viennent tous les jours, y compris le samedi ; certains cours se chevauchent ; des élèves ne disposent pas de manuels pour travailler.

La proviseur a été mise en cause pour des erreurs d'organisation, mais la situation témoigne surtout des difficultés que rencontrent de plus en plus de chefs d'établissement auxquels on demande de faire toujours plus avec moins.

Comptez-vous interpeller le Rectorat de Paris afin que des effectifs d'enseignants et d'encadrement supplémentaires soient affectés au collège-lycée Balzac ?

Nous souhaitons des précisions sur les conditions de l'interpellation d'un jeune lycéen, le 8 novembre dernier et les raisons pour lesquelles une intervention musclée a été mise en œuvre.

Mme BROSSEL, adjointe.
Nous dénonçons sans relâche depuis des mois les économies réalisées par le Gouvernement sur le dos du service public de l'éducation qui dégradent les conditions d'enseignement et d'étude.

C'est la raison pour laquelle nous étions, avec l'ensemble de mes collègues vice-président des conseils généraux de gauche, présents le 27 septembre avec un certain nombre d'élus parisiens aux côtés des parents, des enseignants qui manifestaient dans la rue.

Ce type de dysfonctionnement apparaît dans l'ensemble des établissements de la périphérie parisienne.

Nous continuerons à être aux côtés de l'ensemble de ces établissements.

Nous continuerons à être présents, mais notre présence ne pourra pas faire revenir par la magie ce qui manque aujourd'hui dans un établissement comme Balzac : des enseignants, des infirmières, des CPE, des CDI.

Lorsque des enfants, quand des mineurs sont mobilisés pour leurs conditions d'éducation, il faut le dialogue ! C'est le seul moyen de restaurer la confiance dans l'ensemble de la communauté éducative.

M. LE PRÉFET DE POLICE.
Encadrer au titre de la protection de l'ordre public des mouvements impliquant de jeunes lycéens et des collégiens fait partie des missions les plus difficiles.

La police de Paris est une police particulièrement républicaine.

Mais si nous exigeons un professionnalisme sans faille de la part des policiers sur le terrain, la même exigence de prudence et de retenue devrait s'appliquer dans l'expression publique sur certains épisodes, afin que ne soient pas diffusées des informations erronées, voire mensongères.

Un groupe de lycéens et de soutien extérieur a tenté mardi dernier de procéder au blocage des entrées du lycée Honoré de Balzac aux moyens de poubelle et de barrières de travaux prélevées sur la voie publique, ce qui a conduit la police à intervenir.

Les autorités académiques, de même que la Préfecture de police, ont souhaité faire respecter, ce qui est tout à fait normal, la liberté de manifester. Mais il n'était pas admissible que l'ensemble des accès soient condamnés, a fortiori, l'accès réservé aux véhicules de pompiers en cas d'urgence.

Le commissaire central de l'arrondissement s'est personnellement rendu sur les lieux afin d'évaluer la situation et de piloter l'éventuelle intervention des policiers.

Au moment de la neutralisation des chaînes empêchant l'accès réservé aux pompiers, les policiers ont été pris à partie. Le perturbateur a fait à juste titre l'objet d'une interpellation au cours de laquelle il s'est violemment débattu. Plusieurs personnes ont tenté de s'opposer à cette interpellation et ont donc été repoussées.

Le mis en cause est convoqué devant la Justice le 1er décembre.

L'information selon laquelle une jeune femme aurait été gravement blessée au cours d'une bousculade s'est révélée être un mensonge diffusé à dessein.

Toutefois, il est exact qu'une élève de seconde a été légèrement blessée au tibia dans la bousculade ayant eu lieu lors de l'intervention. Remarquons que cette jeune personne ne s'est manifestée auprès d'aucun service de secours. Les proportions très limitées de cette affaire devraient conduire à un apaisement rapide de la situation.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation des ascenseurs.

M. BROSSAT.
Comme l'avait indiqué la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris la situation des ascenseurs du parc social parisien réclame des mesures urgentes.

L'ascenseur parisien est en plus mauvais état que dans la plupart des capitales d'Europe.

Le drame, survenu dans le 11e arrondissement, vient nous rappeler le coût exorbitant de la négligence. Il faut rappeler les responsabilités écrasantes des grandes entreprises multinationales ascensoristes, condamnées par ailleurs à un milliard d'euros de pénalité pour entente illicite par la Commission européenne.

Leur politique du moindre coût et de compression du personnel ont des conséquences sur la sécurité évidentes.

Combien d'accidents faudra-t-il attendre pour qu’enfin les entreprises ascensoristes soient placées face à leurs responsabilités ?

En juin 2011, dans leur rapport, les élus parisiens, membres de la Mission d'information et d'évaluation, avaient émis un certain nombre de préconisations. Il nous paraît à présent indispensable d'en faire le bilan et de savoir dans quelle mesure les bailleurs sociaux les ont prises en compte.

Mon groupe propose qu'un tel débat puisse être organisé en Conseil de Paris dès la prochaine séance de décembre.

M. MANO, adjoint.
Heureusement, l'état de santé des victimes du dramatique accident du 11e arrondissement semble s'améliorer.

Sur les faits eux-mêmes, permettez-moi de rester prudent, dans la mesure où une enquête judiciaire est en cours.

Par précaution, Paris Habitat a dans un premier temps bloqué la totalité des ascenseurs de l'ensemble immobilier, ascenseurs qui ont été remis en circulation au bout de huit jours, après contrôles spécifiques de la société Veritas et quelques travaux qui ont pu être nécessaires.

Par mesure de précaution encore, nous avons décidé de faire vérifier par Veritas 500 ascenseurs de cette même génération, dont je rappelle qu'ils sont récents.

L’Union H.L.M. a fait part à plusieurs reprises vis-à-vis de l'Etat comme vis-à-vis du secteur professionnel des difficultés qu'elle rencontrait, notamment quant à la rapidité, à l'exécution et à la fiabilité des travaux entrepris.

La mission a mis en évidence ces difficultés. C'est une question de rapport de force entre les bailleurs sociaux et les sociétés prestataires de service. Ce rapport de force, aujourd'hui, démontre une certaine efficacité, puisque sur Paris Habitat il y a 40 % de pannes en moins qu'avant les débats ainsi organisés.

La Municipalité comme l'ensemble des personnels des bailleurs sociaux sont attentifs aux questions de sécurité des locataires.

Lors du Conseil de Paris du mois de décembre, un temps sera consacré à débattre de ce sujet et des suites du rapport.

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au pass navigo.

M. LAMOUR.
Vous avez négocié sans grand enthousiasme le pass Navigo à tarif unique en fin de campagne des régionales, mais le mot d’ordre était avant tout de gagner les voix vertes, indispensables au maintien de M. HUCHON à la tête de la Région.

Bel effet d'annonce, mais vous aviez soigneusement évité d'évoquer le financement d'une telle mesure.

Aujourd'hui, vous êtes au pied du mur.

Si M. HUCHON s'efforce de temporiser pour la mise en œuvre de cet accord, vous-mêmes demeurez étrangement silencieux, malgré son impact économique, lourd de conséquences pour les usagers parisiens.

Selon une étude du S.T.I.F., le pass Navigo doit être fixé à 89 euros pour être neutre budgétairement soit pour les Parisiens une augmentation de leur abonnement de 30 % au 1er juillet 2012, faisant suite à une hausse de près de 10 % en trois ans.

Quant à Mme DUFLOT, elle plaide pour un pass Navigo unique à 65 euros, pour ne pas faire peur à ses futurs électeurs parisiens, ce qui coûterait 550 millions d'euros par an aux collectivités et par ricochet aux contribuables.

Dans tous les cas, la qualité de service sera en baisse.

Avec la ligne 13 et le RER A saturés, la ligne 4 et la ligne C vétustes, les Parisiens ne comprennent pas pourquoi vous tenez un double langage : les contraindre à abandonner leurs véhicules, (fermeture des voies sur berges, réaménagement de voiries hostiles à l'automobile) sans offrir d'alternatives crédibles en matière de transport en commun.

Alors que l'État donne au S.T.I.F. et à la Région des moyens supplémentaires pour leur permettre de financer la mise à niveau du réseau existant et les infrastructures nouvelles, vous privilégiez un arrangement politique au détriment de la qualité de vie et de l'intérêt des Parisiens.

Mme LEPETIT, adjointe.
Le pass Navigo, pour la zone 1-2 est de 62 euros. S'il y a un tarif unique sans contribution supplémentaire des collectivités, le pass Navigo serait de 91 euros, pour tous les usagers, soit une augmentation de 50 % pour la zone 1-2 et de plus de 60 % pour la zone 4-5, en grande couronne. Il n'y a pas que les Parisiens qui seraient concernés. Si le tarif unique est de 78 euros comme le propose un certain nombre d'élus "Europe Ecologie - Les Verts", alors il faudrait trouver 250 millions d'euros pour équilibrer le budget du S.T.I.F. Qui va donc payer ? Si les entreprises augmentaient leur contribution au titre du versement transport, comme je le demande chaque année à l'Assemblée nationale l'effort pour les contribuables et les usagers serait moindre. Il serait temps que l'État prenne enfin en compte l'enjeu du fonctionnement des transports en Ile-de-France.

M. LAMOUR.
Mme LEPETIT n'a pas répondu à la question sur quelle va très votre position sur le pass Navigo à tarif unique. Lors de la campagne pour les régionales, vous vous êtes engagé sur ce programme commun avec les Verts et vous ne savez plus comment vous en dépêtrer. Les Parisiens au bout du compte vont payer la note.

M. LE MAIRE DE PARIS.
Je me suis exprimé publiquement et clairement sur cette question. Je demande que l'on fasse porter tout de suite à M. LAMOUR le texte du communiqué que j'ai diffusé il y a plusieurs semaines avec les présidents des Conseils généraux de Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne.

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'axe ferroviaire Paris-Seine.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.
Le 10 octobre dernier, le Président de la République a rappelé sa détermination à voir naître une liaison ferroviaire à grande vitesse le long de l'axe Paris-Seine pour desservir les villes normandes de Rouen, Le Havre et Caen via Mantes-la-Jolie.

Cette desserte ne sera pas un TGV à proprement parler, la distance étant trop courte pour ce type de train. Pour le reste, le tracé reste à l'étude et plusieurs hypothèses sont envisagées. Nous souhaiterions avoir l'avis de M. le Maire de Paris sur les modalités pratiques de cette liaison essentielle pour les relations entre Paris et nos voisins Normands.

Comment relier directement cette nouvelle ligne à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ? Comment répartir les trains de banlieue, les trains grande ligne et les dessertes à grande vitesse entre la gare Saint-Lazare et la gare souterraine de La Défense ? Comment planifier la rénovation du réseau existant, la nouvelle liaison ne faisant que se superposer à l'offre existante de dessertes de la Normandie qui est nettement insuffisante, voire complètement saturée.

Le simple trajet Paris-Rouen dure actuellement au minimum 1 heure 11 minutes, alors qu'au temps de la vapeur, cette ville n'était qu'à 45 minutes de Paris.

Je m'interroge, enfin, sur les craintes exprimées par les personnels de la S.N.C.F. quant à la capacité d'accueil dans la nouvelle gare Saint-Lazare.

Ces questions sont très importantes, car elles concernent l'attractivité économique de notre ville. Le Havre est destiné à devenir le premier port français, un des premiers ports européens.

Rouen est notre premier port céréalier.

Les touristes étrangers de passage à Paris vont volontiers en train passer la journée à Giverny pour visiter le village Claude Monet ou le musée des Beaux-Arts de Rouen.

M. MANSAT, adjoint.
La réalisation de la ligne nouvelle Paris-Normandie est la réponse indispensable et urgente à apporter aux enjeux nationaux de l'axe de la Seine, confronté à la saturation des infrastructures ferroviaires existantes. Elle constitue un moyen essentiel pour renforcer l'ouverture de la métropole parisienne sur la mer.

La consultation internationale sur le Grand Paris a permis de mettre au premier plan la question du lien de Paris avec la mer et, dès avril 2009, M. le Maire de Paris a rencontré ses homologues du Havre et de Rouen, pour concrétiser cette idée. La volonté de construire une ligne à grande vitesse est évidemment le fil rouge de cette coopération.

Depuis 2009, ce projet a été confirmé et amplifié. Le 4 mai 2010, les trois villes, rejointes par les Régions et les Conseils généraux concernés, ont souligné leur attachement au maintien d'un lien direct entre la Normandie et le cœur de la métropole, avec la gare Saint-Lazare comme terminus.

Le 23 mai dernier, la convergence des points de vue entre Paris et le Havre a permis d'aboutir à l'objectif d'une contribution commune.

Paris, qui participe au comité de pilotage de la ligne Paris-Normandie depuis la première heure, est un acteur à part entière de ce débat.

Les enjeux sont partagés :

- offrir aux 15 millions d'habitants du bassin Paris-Seine-Normandie des déplacements fiables, plus fréquents et plus rapides,

- rapprocher Paris et la vallée industrielle de la Seine de sa porte maritime naturelle,

- favoriser la construction du "Seine Gateway", décisif pour la compétitivité de la France,

- faciliter les échanges économiques et universitaires, développer une mobilité durable.

Dans cet esprit, les éléments que nous souhaitons porter en commun sont structurants :

- garantir une meilleure offre de service aux voyageurs,

- développer le fret ferroviaire,

La Ville de Paris est un acteur à part entière dans ce projet, tant par le choix du terminus à la gare Saint-Lazare que pour la desserte et l'approvisionnement de la Capitale.

Une nouvelle réunion locale serait l'occasion d'informer les Parisiens et les élus du Conseil de Paris qui le souhaitent, des enjeux de cette ligne et singulièrement sur la situation de la gare Saint-Lazare.

Le troisième colloque Paris-Rouen-Le Havre sera organisé à Paris à l'automne 2012 sera l'occasion d'une expression renouvelée pour cette ligne nouvelle Paris-Normandie.

M. LAMOUR.
Je constate à la lecture de votre communiqué de presse que vous ne vous opposez pas à la mise en place d'un pass Navigo unique et donc à une augmentation de 30 à 50 % de ce pass pour les Parisiennes et les Parisiens, mais seulement "au calendrier de mise en œuvre de cette proposition".

(La séance, suspendue à 15 h 55, est reprise à 18 h 20, sous la présidence de M. VUILLERMOZ adjoint).

2011, DPP 25 - Subvention (10.000 euros) avec convention avec le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales (20e).

Le projet de délibération DPP 25 est adopté à main levée.

2011, DPP 35 - Subvention à Paris Habitat OPH dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. - Montant : 4.264.133 euros.

2011 DPP 36 Subvention (203.434 euros) avec convention à l'Immobilière 3F dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.

2011 DPP 37 Subvention (963.002 euros) avec convention à la RIVP dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.

2011 DPP 38 Subvention (150.987 euros) avec convention à ICF La Sablière dans le cadre de la surveillance de logements sociaux -

2011 DPP 39 Subvention (131.993 euros) avec convention au Logement Francilien dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.

2011 DPP 40 Subvention (143.320 euros) avec convention à la SIEMP dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.

2011 DPP 41 Subvention (73.131 euros) avec convention à EFIDIS dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.

Le projet de délibération DPP 35 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 36 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 37 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 38 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 39 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 40 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPP 41 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, PP 77 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la préfecture de police pour 2011.

Le projet de délibération PP 77 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, PP 81 - Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer les marchés similaires relatifs aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur, deux, trois ou quatre roues en stationnement illicite à Paris.

Le projet de délibération PP 81 est adopté à main levée.

Vœu n° 40 déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG relatif au retrait des frais de sécurisation par la police aux organisateurs de la course hors stade des 10 km du 9e.

Le vœu n° 40 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'unité motocycliste de la DPP dans le bois de Boulogne.

Le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Vœu n° 42 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de correspondants de nuit dans le 17e.

Le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Vœu n° 43 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans le quartier Pitet-Curnonsky.

Le vœu n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Vœu n°44 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'implanter une antenne permanente du GPIS dans le sud-ouest parisien.

Le vœu n°44, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette.

Vœu n°45 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°45, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°45 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable, est adopté à l’unanimité à main levée.

2011, DPVI 261 - Subvention (30.000 euros) à l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques (AVISE) pour un projet de développement des accorderies sur le territoire de la Ville de Paris.

Le projet de délibération DPVI 261 est adopté à l’unanimité à main levée.

2011, DPVI 221 - Subvention (7.000 euros) à l'Association Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations (RAVAD) au titre de la lutte contre les discriminations.

Le projet de délibération DPVI 221 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DPVI 258 - Subvention (1.100 euros) et une convention avec de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (7e).

Le projet de délibération DPVI 258 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°46 déposé par le groupe PCF/PG pour que Paris défende la laïcité.

Le vœu n°46, amendé avec un avis favorable, est adopté à l'unanimité à main levée.

(La séance, suspendue à 20 heures 05, le lundi 14 novembre 2011, est reprise le mardi 15 novembre 2011 à 9 heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2011, DEVE 55 - Plan Biodiversité de Paris - Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.

Vœu n° 18 déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en oeuvre de l'élaboration des trames vertes et bleues de Paris intra-muros.

Vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 19 déposé par le groupe UMPPA relatif à la protection du patrimoine végétal.

Vœu n° 19 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 20 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une coulée verte sur les boulevards de Charonne, de Ménilmontant et de Belleville.

Vœu n° 21 déposé par le groupe UMPPA relatif au volet départemental de la taxe d'aménagement rattaché au Plan Biodiversité.

Vœu n° 22 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une commission extra municipale pour renforcer les espaces de biodiversité dans le 13e.

Vœu n° 23 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une commission extra municipale pour renforcer les espaces de biodiversité dans Paris.

Vœu n° 24 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une Maison de la Nature dans l'ancienne de Vaugirard sur la petite ceinture ferroviaire.

Vœu n° 25 déposé par le groupe UMPPA relatif à une meilleure mise en valeur des outils pédagogiques relatifs à la biodiversité ainsi qu'à l'installation de nouvelles structures dans le 15e.

Vœu n° 26 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'intégration de certaines emprises de la rue Castagnary dans le réaménagement de la petite ceinture en coulée verte.

Vœu n° 27 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réhabilitation et la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes.

Vœu n° 28 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin terrasse sur le toit du gymnase Falguière.

Vœu n° 29 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin terrasse sur le toit de la piscine René et André Mourlon.

Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA relatif au classement de la parcelle longeant les voies ferrées de Saint-Lazare en jardin partagé.

Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la revégétalisation des espaces verts appartenant aux bailleurs sociaux.

Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'adhésion de la Ville à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Vœu n° 33 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret.

Vœu n° 34 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la requalification de l'axe Etoile/Pont de Neuilly.

Vœu n° 35 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la réalisation d'une trame verte sur le boulevard Pereire.

Vœu n° 36 déposé par les groupes UMPPA, CI relatif à la végétalisation de la façade de la mairie du 17e.

Vœu n° 37 déposé par le groupe CI relatif au Champ de Mars.

M. LE MAIRE DE PARIS.
La biodiversité est un enjeu essentiel pour l'avenir de notre ville.

La qualité environnementale doit s'inscrire au cœur même du développement de notre métropole. En France, la surface urbanisée représente désormais presque 10 % du pays, un tiers de la Région Ile-de-France. Les villes sont un espace nécessaire au développement de la faune et de la flore.

Le Plan Biodiversité de Paris découle d'une démarche participative inédite qui nous a permis de définir dans un Livre blanc les propositions des Parisiens et des professionnels de l'environnement.

Il s’agit également d'intégrer l'environnement dans chacune des actions que mène notre collectivité pour mieux tenir compte des contraintes de tous ordres. C'est un immense défi de santé publique et un enjeu majeur de qualité de vie qui implique tous les secteurs de notre gestion municipale.

300 ruches sont d'ores et déjà installées dans notre ville, témoignant de l'amélioration de la qualité de notre environnement.

D'ici 2020, nous créerons à Paris au moins sept hectares de toitures végétalisées dont 15 jardins en terrasse.

Dès aujourd'hui, nous devons faire évoluer la ville. Nous devons travailler avec l'ensemble de la métropole.

Nous sommes tous concernés par la menace qui pèse sur de nombreuses espèces et les ravages de la déforestation.

L'engagement en faveur de la biodiversité en ville doit être accompagné sur le long terme d'une véritable éducation civique.

C'est pourquoi nous menons de nombreuses actions de sensibilisation, qui constituent le troisième volet du Plan Biodiversité de Paris.

Je voudrais souligner l'importance particulière qu'il y a à préserver des arbres, aménager des squares fleuris, créer des plans d'eau.

Notre devoir est de ne pas faire de la métropole un univers clos, étranger à la nature.

Je veux saluer la détermination sans faille de Mme GIBOUDEAUX pour tenter d'apporter des solutions audacieuses et innovantes.

Mme GASNIER.
La construction d'une ville durable est un travail de longue haleine.

A l'échelle mondiale, le changement climatique est une préoccupation majeure.

Dans la Capitale, on mesure un enrichissement de la biodiversité sur les 20 dernières années.

Si je partage le souci d'améliorer la biodiversité à Paris, je m'interroge sur l'opportunité du plan.

Car, l'objet du Plan Climat et celui du Plan Biodiversité sont presque identiques.

Une autre interrogation concerne la création d'un observatoire pour "fédérer et développer les connaissances, mobiliser les Parisiens, diffuser les bonnes pratiques et mettre en réseau les différents acteurs".

Comment comptez-vous éviter les redondances, étant donné que l'Agence de l'Ecologie Urbaine réalise déjà un travail d'expertise très sérieux et très efficace et que l'Agence Parisienne du Climat est déjà censée remplir un rôle de conseil, d'information et de communication.

Vous dites vouloir faire de l'observatoire le guichet unique. C'est précisément ce qui devait être la fonction de l'Agence Parisienne du Climat.

L'accumulation des chartes et des structures et l'éparpillement des mesures risquent d'aboutir à un effet catalogue.

La création de sept hectares nouveaux de toitures végétalisées ou la création de 40 mares en milieu humide sont-elles vraiment réalistes quand on sait qu'on attend toujours le fameux balcon vert qui devait trôner au-dessus des voies de la gare de l’Est ?

Le risque est d’aller vers un plan plus velléitaire que véritablement efficace. Au-delà des mesures

éparses, il faudrait mieux privilégier quelques grandes initiatives pour renforcer la biodiversité : la revalorisation de l'Ile aux Cygnes, comme le demande la Mairie du 15e arrondissement, ou par exemple celle du Champ de Mars. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu à ce sujet pour qu'il revienne à sa vocation originelle d'espace vert dédié à tous les promeneurs du Champs de Mars et moins comme un lieu événementiel pour de grands rassemblements.

Au-delà de la mise en valeur des espaces verts, nous devons développer la biodiversité, par quelques grands projets de requalification, notamment de l'ancienne petite ceinture du boulevard Pereire dans le 17e arrondissement.

La requalification de l'axe Etoile - Pont de Neuilly, à travers la création d'une trame verte, doit être aussi une priorité.

La biodiversité passe d'abord par une meilleure gestion de la propreté alors que Paris demeure une ville sale.

Ainsi l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse est une bonne chose, mais les pieds d'arbres parisiens sont de plus en plus envahis de pousses diverses où s'amassent des détritus.

Comment ne pas s'interroger sur les conséquences de la création de 40 mares et de sept hectares nouveaux de toitures végétalisées ? Quel en est l'intérêt si la Ville n'a pas la capacité de les entretenir ?

Pour améliorer la biodiversité, il faut avant tout commencer par renforcer les moyens de propreté.

La biodiversité doit être la recherche de l'équilibre entre les contingences urbaines et les besoins environnementaux.

Avec le projet des voies sur berges, la Ville veut fermer un axe structurant, sous prétexte de rendre le fleuve aux Parisiens. Le projet est vendu comme un projet de reconquête écologique, mais qu'y a-t-il véritablement d'environnemental dans la mise en place de cette sorte de "rambla" ludo-culturelle ?

Si l'on souhaite enrichir efficacement la biodiversité sur les berges de la Seine, ce n'est pas dans l'hypercentre qu'il faut concentrer les efforts, mais au contraire en valorisant et en végétalisant en priorité les berges non circulées, celle par exemple de l'Est parisien qui sont depuis longtemps délaissées.

Au-delà des déclarations d'intention, Paris a besoin d'une cohérence dans son action.

Dans le projet des Halles, nous gardons en mémoire la suppression du jardin de la place René Cassin, 300 arbres abattus en une nuit.

En dépit de ces réserves, le groupe "Centre et Indépendants" se prononcera favorablement pour la préservation de l'environnement de la biodiversité et bien sûr son enrichissement.

M. CHERKI, maire du 14e arrondissement.
Depuis 2001, Paris a entrepris une mutation culturelle d'une ampleur jamais atteinte afin de réconcilier les Parisiens avec les enjeux incontournables du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité à l'échelle de la planète est devenue une nécessité.

Maîtriser la nature, c'est d'abord et avant tout respecter la variété des espèces, animales et végétales.

Conquérir le cœur des citadins, c'est contribuer à une prise de conscience indispensable à la nécessaire maîtrise d'un productivisme effréné qui opprime les hommes et ravage la nature.

Les villes peuvent contribuer de manière substantielle à la préservation de la biodiversité, tout d'abord sur leur propre territoire, mais également en développant une politique des achats adaptée.

Beaucoup a déjà été accompli sous la première mandature. Depuis 2008, une étape nouvelle est en passe d'être franchie grâce à ce Plan Biodiversité.

Je voudrais insister sur le renforcement des continuités écologiques, notamment au moyen de la création d'une ceinture verte, faite de la petite ceinture et des talus du boulevard périphérique.

Concernant la petite ceinture, de nombreuses actions ont déjà été engagées, dont les plus emblématiques sont l'ouverture déjà réalisée du tronçon Charles Péguy (12e) et l'ouverture très prochaine et très attendue du secteur du 15e.

Cet effort doit être amplifié, notamment avec le tronçon du 14e arrondissement.

Nous souhaitons que des études soient lancées dès à présent pour préparer cet indispensable et tant attendu aménagement de ce tronçon.

Notre groupe a déposé un vœu pour favoriser l'association des habitants à la réflexion sur la trame verte et la trame bleue.

Les Parisiens aspirent plus que jamais à se réapproprier la nature dans leur ville.

Mme FOURNIER.
Depuis plusieurs décennies, nous sommes sensibilisés par les scientifiques à la question de la disparition de certaines espèces et à la dégradation de la biodiversité, mais on a longtemps pensé que la lutte contre l'extinction des espèces se jouait essentiellement dans les océans et les forêts. Cette communication prend en compte le rôle majeur des villes et notre Ville, dans la sensibilisation des citoyens à la biodiversité ordinaire, donne des moyens pour sauvegarder la biodiversité urbaine.

La Ville est un écosystème en soi.

Cette communication, très novatrice, nous situe dans le long terme, puisque les effets du Plan Biodiversité s'inscrivent dans un calendrier qui prend en compte l'urgence de la situation mais qui laisse aussi du temps pour mettre en place des résultats durables. Dès le départ, l'élaboration du plan a misé sur l'implication directe des acteurs du territoire. Au-delà des services de la Ville, de nombreux professionnels mais aussi les simples citoyens ont fait part de leurs expériences, de leurs attentes, de leur vision.

Les nombreux projets qui émergent actuellement dans les arrondissements nous montrent tout l'intérêt porté par les habitants, les associations ou les artistes.

La Ville porte également de nombreux projets innovants, comme le dispositif "Nature Plus" de la DPVI.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le vœu de notre groupe pour la Petite ceinture : que l'aménagement de cet espace de 50 hectares soit le fruit d'un débat approfondi avec les habitants.

Les urbains et les Parisiens sont très sensibles à la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation.

Nous sommes tous conscients dans cette assemblée que la demande des Parisiens d'un contact quotidien avec des formes de nature est de plus en plus forte, même si Paris a un fort déficit d'espaces verts. Il faut favoriser la création et le maintien d'espaces de nature et d'espaces récréatifs de proximité, complètement gratuits.

Dans un contexte de crise, développer les espaces verts de proximité, c'est développer le seul lien à la nature pour de très nombreux Parisiens et Parisiennes. Le travail sur les trames, vertes ou bleues, est une opportunité pour restaurer des continuités biologiques et créer des liaisons douces vers des espaces naturels franciliens mais souvent méconnus des habitants de Paris. Avec des transports facilités, par exemple, un Passe Navigo à prix unique, les Parisiens pourront accéder à la nature proche autour de Paris.

L'érosion de la biodiversité est l'un des grands enjeux du XXIe siècle, au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique.

Mme SIMONNET.
L'équilibre écologique de la planète n'est pas très loin du seuil de rupture.

La préservation de notre biodiversité est l'affaire de tous, car l'Humanité dépend totalement de la biodiversité. La biodiversité concerne tous les territoires, y compris urbains.

Nous ne nous préoccupons pas de biodiversité comme une fin en soi mais bien pour préserver nos propres conditions de vie.

Je voudrais, à ce propos, exprimer l'indignation du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche vis-à-vis du vœu de l'opposition municipale, relatif au projet d'aire dédiée aux gens du voyage dans le bois de Vincennes. Après l'invention du capitalisme vert, l'U.M.P. nous invente une discrimination verte !

Le système capitaliste place le profit au-dessus de toute autre considération sociale et écologique.

L'urgence écologique implique la rupture avec la logique même du système.

Nous devons anticiper et planifier, afin d'organiser l'ensemble des transitions nécessaires qui s'imposent. Nous devons, en effet, inscrire notre action dans le temps long pour répondre à l'intérêt général.

Les élus du groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche défendent, dans le cadre du Front de Gauche, l'idée de planification écologique.

Nous ne croyons pas que nous puissions maîtriser le problème de l'urgence écologique seulement par de petites touches. L'ensemble des collectivités, et bien évidemment aussi l'Etat, doivent s'y impliquer.

Je salue le travail engagé par Mme GIBOUDEAUX en la matière.

Il s'agit notamment de créer 7 hectares nouveaux de toiture végétalisée dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse, de généraliser la présence de réserves d'évolution naturelle, de créer 40 nouvelles mares en milieu humide, d'arrêter définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, de concourir à une gestion favorisant la biodiversité de la trame bleue et de renforcer les corridors écologiques pour relier les espaces verts de Paris aux grands espaces naturels régionaux.

La délibération évoque aussi l'importance, au-delà du territoire, de favoriser une politique d'achat privilégiant les filières courtes, notamment pour l'approvisionnement alimentaire. Ce soutien à

l'agriculture paysanne et au bio est aussi essentiel pour la biodiversité.

La Ville doit inscrire son action dans le Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France.

Pourquoi se limiter, pour la porte de Vincennes, à un pont végétalisé quand la population revendique un jardin au-dessus du périphérique ?

Nous souhaitons que l'on poursuive la couverture du périphérique.

A juste titre, la Ville lie la maîtrise de ces objectifs avec une implication citoyenne.

Faisons le pari de la planification écologique et démocratique.

Je me félicite de la manifestation de samedi dernier contre le projet de l'aéroport Notre Dame des Landes, comme des mobilisations en Seine-et-Marne contre l'extraction des gaz et huiles de schiste ou contre le projet de remise en cause de la promenade verte le long de l'aqueduc de la Dhuis.

La Ville doit prendre toute sa place dans la bataille pour bousculer l'aménagement du territoire de la Région Île-de-France, et quand les élus du Front de gauche se battent au Conseil régional pour que plus aucun financement n'aille aux villes qui refusent d'appliquer la loi S.R.U. sur le logement social, c'est aussi une mesure écologique et sociale qui aura une incidence sur la biodiversité.

Dans ces conditions pourquoi le groupe socialiste et le groupe écologique du Conseil régional ont-ils voté contre ? On ne réduira pas nos empreintes écologiques et on ne défendra pas réellement la biodiversité si on ne prend pas à bras-le-corps le problème de la réduction des trajets domicile/travail.

M. TRÉMÈGE.
La biodiversité est une affaire complexe en ville.

La ville - nature reste un concept relativement récent.

La plantation d'arbre, le long des boulevards, n'a jamais été favorable à la biodiversité.

La demande de nos concitoyens est très forte depuis plusieurs années. Nombreux sont ceux qui refusent le bétonnage massif et exigent qu'une plus grande place soit accordée à la nature de proximité.

Face à cette attente, il faut veiller à ne pas verser dans l'excès en voyant de la biodiversité un peu partout.

Si les Parisiens sont désormais bien au fait des enjeux de réchauffement climatique et plus largement, de développement durable, la notion de biodiversité est encore bien floue pour eux.

Peu de citadins ont en effet conscience de la multitude de la faune et de la flore. Or, face à un enjeu de préservation de la biodiversité, la prise de conscience est essentielle. La mission de sensibilisation portée par le plan biodiversité s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Les mauvaises habitudes sont malheureusement tenaces à l'exemple du nourrissage des espèces à tendance, non pas invasive comme les pigeons mais envahissantes.

La pédagogie sera indispensable.

En effet, tout le travail de la Ville et de ses partenaires serait vidé de sens si les 2 millions de Parisiens et les visiteurs de Paris ont des comportements qui vont dans le sens contraire.

La France a pris l'engagement à Nagoya, en 2010, d'agir pour enrayer la perte de la biodiversité. La stratégie nationale repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la société civile.

Je déplore que Paris ne soit pas adhérente à cette stratégie.

L'Etat a d'ores et déjà mis en œuvre les actions complémentaires à celles déjà initiées dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer.

Elles s'articulent en quatre axes plus ou moins repris par le Plan Biodiversité de Paris :
- Restaurer les continuités écologiques avec des trames vertes et bleues ;
- Restaurer les milieux dégradés ;
- Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles ;
- Améliorer les connaissances.

Sur ce dernier point, on ne peut que regretter que le plan ne comporte pas un état des lieux de la biodiversité à Paris.

Ce plan d'action comporte des objectifs comme la création de 40 milieux humides et 15 toits végétalisés. Nous pensons qu'il est indispensable de mettre en place une commission extra municipale de la biodiversité.

Les acteurs potentiels dans ce domaine sont nombreux et sont très enthousiastes. Le plan que nous allons adopter aujourd'hui ne fonctionnera que si toutes ces initiatives sont coordonnées.

Notre groupe votera votre plan de biodiversité.

Mme PIGEON.
La survie et le développement des espèces est un dossier tout à la fois urgent et au long cours. Les

villes sont concernées. Les villes rassemblent en effet la majeure partie des populations. Leur empreinte écologique doit absolument être réduite et leur biodiversité relancée.

En France, les villes agissent : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg, Grenoble. De grandes agglomérations mondiales font de même.

La Ville de Paris fait le choix d'un plan concerté avec citoyens, associatifs et professionnels.

Le vœu proposé par M. COUMET tend à ce qu'un schéma intra-muros des trames vertes et bleues soit élaboré d'ici 2014 de manière participative.

Notre Plan Biodiversité répond à des enjeux écologiques et à des attentes sociétales et sociales.

Reconstituer une continuité verte et bleue est la condition sine qua non d'une augmentation de la biodiversité, notamment animale.

Ramener la nature dans la ville, c'est aussi répondre à une attente forte des habitants des villes denses, et notamment des quartiers populaires.

Premier axe : renforcer les corridors écologiques de Paris avec la trame verte de la Petite Ceinture, qui concerne de nombreux quartiers populaires avec de futures zones forestières de Paris Nord-est ou des liaisons bois de Vincennes - Seine - parc de Bercy, avec les grands espaces déjà créés d'Eole à Batignolles, mais il s'agit également de renforcer les trames bleues des berges réaménagées de la Seine et de nos canaux.

Deuxième axe : multiplier des agencements fins dans les quartiers, grâce aux opérations d'urbanisme, aux toitures et murs végétalisés, aux jardins terrasses.

Pour finir, créons des agrafes, arbres d'alignement, jardins entre Paris et la métropole, comme dans le 19e, le 20e et le 14e, ponts végétalisés comme dans le 12e et le 19e, sans oublier le protocole de coopération entre Paris et la Seine-et-Marne pour prolonger nos trois corridors écologiques de la trame régionale.

La mise en place de l'Observatoire de la biodiversité me semble une mesure essentielle.

M. CONTASSOT.
Il faut élaborer une stratégie qui s'intègre dans les réflexions métropolitaines.

Les schémas directeurs qui visent à renforcer les continuités écologiques sont des outils tout à fait pertinents. Il faut diagnostiquer, cartographier les continuités vertes et bleues à l'échelle métropolitaine, d'autant plus que Paris possède énormément de biens, d'espaces ou d'équipements en dehors de son territoire propre. Les actions déjà entreprises avec le Conseil général de Seine-et-Marne ou la Communauté d'agglomération d'Est montrent bien comment on doit travailler à l'échelle métropolitaine.

La nécessité d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité n'est pas contestable, pas plus que ne l'est cette sorte d'outil d'aide à la décision que doit devenir l'Observatoire de la biodiversité.

Il faut prévoir une coordination avec d'autres organismes comme NATUREPARIF, comme l'Observatoire de la Seine-Saint-Denis, le Muséum, l'I.N.R.A.

Nous devons nous appuyer sur l'expertise de l'Agence de l'écologie urbaine.

Nous comptons beaucoup sur cet observatoire, car la préservation de la biodiversité doit être partagée par toutes les directions de la Ville.

Un bilan doit être fait de certaines politiques telles que l'artificialisation ou l'imperméabilisation des sols à travers les pelouses synthétiques ou la bétonnisation.

Nous souhaitons qu'une expertise intervienne préalablement à toute décision définitive concernant un éventuel déménagement des collections du jardin botanique dans les serres d'Auteuil.

Nous souhaitons la poursuite de la végétalisation de l'espace public, des toitures, mais aussi la suppression de l'ensemble des produits phytosanitaires, y compris dans les cimetières. Paradoxalement, les villes deviennent des réserves de biodiversité entourées par des surfaces agricoles, chaque jour plus abîmés par l'accroissement de l'utilisation des phytotoxiques.

L'action exemplaire de Paris doit devenir une référence pour les villes et pour les métropoles.

M. LHOSTIS.
Nous nous réjouissons que le Plan Biodiversité affirme sa cohérence avec les différents plans (Plan local d'urbanisme, Plan d'aménagement, Plan du développement durable, Plan climat, Plan prévention bruit et environnement, Plan de déplacements de Paris) et entende s'inscrire dans le Schéma régional de cohérence écologique en Ile-de-France.

Le Plan se fixe trois grands axes :

- renforcer les continuités écologiques,

- intégrer la biodiversité dans le développement durable,

- créer un observatoire de la biodiversité à Paris.

L'enjeu est de comprendre les types de relations qu'entretiennent les espèces entre elles - à

commencer l'espèce humaine - et avec leur milieu.

Toutefois, la diversité n'est pas synonyme de stabilité, les perturbations ne sont pas obligatoirement des catastrophes.

Il s'agit de comprendre les processus qui induisent des transformations.

Le cahier des recommandations environnementales adjoint au P.L.U. a une valeur contraignante en matière environnementale pour la Ville dans la réalisation de projets urbains.

La réflexion proposée sur la végétalisation des cœurs d'îlots, au travers de la majoration du C.O.S., pour programmes performants en matière énergétique, est une piste intéressante. Une importance est accordée à juste titre à la création de l'Observatoire de la biodiversité. Toutefois, annoncer que la dotation en personnel se fera par redéploiement nous semble contradictoire avec l'objectif recherché. Allons-nous retirer du personnel dans les parcs et jardins ?

La mise en place d'une mission de préfiguration est une excellente initiative mais il est regrettable que, s'agissant d'une action à caractère très politique, la présence des élus ne soit pas même évoquée, d'autant que le plan évoque la possibilité de la création d'un Schéma départemental des espaces naturels sensibles, ce qui est très bien et, pour en financer les actions, la création d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles, ce qui mérite au moins un débat.

S'agissant de l'expérimentation, proposée par la Caisse des dépôts et consignations, qui consisterait à acheter des tronçons de la Petite Ceinture ferroviaire en vue de leur aménagement écologique et à financer ces achats dans le cadre des mesures de compensation réglementaire, la Ville de Paris ne doit pas s'engager dans cette démarche de financiarisation de la biodiversité. Il ne faut pas céder à la tentation du capitalisme vert.

La politique de la Ville en matière sociale, de logements, de crèches, etc., que nous soutenons, nous semble être le fondement de la justice sociale.

La défense de la biodiversité doit placer l'homme et son bien-être au cœur de sa démarche.

Nous voterons le projet.

Mme de CLERMONT-TONNERRE.
Si nous partageons les grands axes du plan parisien, nous regrettons votre conception d'une biodiversité à deux vitesses, avec d'un côté un catalogue de mesures fort opportunes et de l'autre un certain mépris pour la biodiversité, dès lors qu'elle contrarie vos projets : au jardin des Halles ou aux serres d'Auteuil.

Depuis l'achèvement de la couverture du périphérique en 2008, l'aménagement végétalisé de la Porte Brancion se résume à du bitume entouré de palissades vert fluo. Dans le quartier Castagnary, vous venez d'inventer le concept de jardin à roulette, en déplaçant un square de proximité pour le relocaliser en coeur d'îlot.

Je rappelle également le retard pris pour la Petite Ceinture du 15e, votre mépris pour la reconquête des berges situées dans les arrondissements périphériques ou encore votre manque d'intérêt pour l'Ile aux cygnes.

Nous souhaitons une réactualisation du contenu des chartes de coopération signées entre la Ville et les communes riveraines dont certaines sont restées à l'état de déclaration d'intention, cela aussi bien avec Vanves et Issy-les-Moulineaux pour le sud du 15e, ou pour le 17e arrondissement, dans le cadre de la requalification de l'axe Etoile-Pont de Neuilly.

La végétalisation des toitures terrasses mérite une étude fine. D'après l'A.P.U.R., plus de 300 hectares de toitures plates pourraient offrir de nouvelles opportunités.

Plusieurs opérations de rénovation pourraient ainsi donner lieu à la création de toitures jardins, par exemple sur le Front de Seine, dans le secteur Bargue, ou sur les halls de Paris Expo.

J'insiste sur notre demande d'ouverture d'une maison de la biodiversité dans l'ancienne gare de Vaugirard.

La création d'un nouvel Observatoire est une bonne initiative, mais la floraison d'observatoires municipaux me laisse perplexe.

Il serait opportun de réaliser un bilan de l'efficacité de ces structures et de leurs coûts pour la collectivité.

La biodiversité ne doit pas tendre à transformer notre capitale en jungle.

Il faut mettre en place des dispositifs d'entretien de nature à maintenir la qualité des aménagements réalisés pour végétaliser les façades et les terrasses.

Il serait opportun de confier la gestion écologique de certains sites comme l'Ile aux cygnes ou les espaces verts protégés des bailleurs sociaux à l'association d'insertion "Espaces".

Avec la Gauche, c'est simple, à chaque mois son nouvel impôt ! Le milliard de droits de mutation encaissé peut dégager des moyens conséquents pour conduire une politique ambitieuse de nature à améliorer durablement l'environnement.

M. VAUGLIN.
Paris agit pour la biodiversité, aujourd'hui menacée.

Pourtant, les services rendus par la biodiversité sont irremplaçables.

Chaque espèce a sa place dans l'écosystème global dont l'équilibre est fragile. Le plus inquiétant est peut-être l'appauvrissement de la biodiversité ordinaire.

Chaque année, près de 10.000 espèces sont définitivement rayées de la planète.

Il faut prendre conscience que les zones urbanisées, et donc Paris, sont une barrière, alors que les espèces se déplacent sous l'effet du réchauffement climatique.

Avec ces réseaux de jardins, de murs et de toitures végétalisés, de mares, l'enjeu est de créer cette trame verte et bleue qui permet les circulations d'espèces.

L'agriculture intensive a fait des plaines de la Beauce et de la Brie de redoutables obstacles à franchir, étant donné l'utilisation massive des pesticides et autres produits phytosanitaires.

La biodiversité est maintenant parfois plus importante à la ville qu'à la campagne.

Il est indispensable de penser les trames vertes et bleues à l'échelle régionale, mais il faut prendre garde à ne pas offrir des corridors de progression pour les espèces invasives. C'est aussi pourquoi Paris devra s'impliquer fortement dans la définition du Schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration.

Le Plan Biodiversité permettra de sensibiliser nos concitoyens. L'utilisation individuelle de produits phytosanitaires conduit souvent à des surdosages.

Pourquoi ne pas distribuer des produits alternatifs aux phytosanitaires, distribuer du purin d'orties, des larves de coccinelles ou des résidus broyés pour couvrir les sols l'hiver ?

Le P.L.U. et l'instrument fiscal sont de puissants moyens d'incitation à végétaliser des surfaces aujourd'hui artificielles.

La taxe départementale des espaces naturels sensibles peut constituer un levier majeur dans cette politique.

Le Plan Biodiversité est cohérent, nécessaire et complémentaire avec l'action municipale, le Plan Climat et l'Agence Parisienne du Climat.

Mme TISSOT.
L'ensemble du patrimoine arboré de Paris (cormes, platanes, marronniers) est aujourd'hui très menacé. Bizarrement, le plan passe sous silence cette menace grave.

Nous réclamons, face à cette situation d'une extrême gravité, la présentation au Conseil de Paris d'un plan d'urgence pour la sauvegarde des arbres à Paris, avec la mise en œuvre d'une carte sanitaire des arbres par arrondissement.

Le deuxième vœu concerne les chantiers phares en matière de trame urbaine prévus dans ce plan qui omettent la promesse de la création d'une coulée verte, avec la rénovation et la revégétalisation des boulevards de Charonne, de Ménilmontant et de Belleville, à l'image des réalisations faites avant 2001.

La création d'une coulée verte sur ces boulevards, limitrophes au cimetière du Père-Lachaise doit être ajoutée aux projets d'aménagement qui participent au maillage écologique du territoire parisien.

Les jardins qui sont situés au pied des immeubles sociaux de la Ville constituent une véritable réserve d'espaces verts. Leur abandon nous paraît tout à fait dommageable.

Nous demandons donc que la Ville de Paris impose aux bailleurs sociaux la revégétalisation de ces ensembles au pied des immeubles sociaux dans le cadre du Plan Biodiversité que nous voterons.

Mme MONTANDON.
De nombreux projets en cours de réalisation ne respectent pas la Charte d'aménagement du Bois de Vincennes 2003 et le Plan arboricole 2006-2020. C'est le cas du bâtiment ADOMA, à l'orée du bois de Vincennes, ou du maintien de la Foire du Trône, qui abîme la pelouse de Reuilly.

La construction du bâtiment ADOMA, ainsi que le maintien de la Foire du Trône, ont été décidés contre l'avis des Verts.

Le bois de Vincennes est bien considéré comme une réserve foncière par la Mairie de Paris mais est hélas soumis à des logiques contradictoires et changeantes.

Dans ce projet, 16 arbres sont détruits sur les 21 existants. Ne pouvez-vous pas essayer de les conserver ?

Puis-je rappeler aussi le massacre des 240 arbres du jardin des Halles ?

Il y a un an, un habitant du 12e arrondissement, communément appelé "l'homme des bois", était expulsé de son jardin par la mairie. Ce passionné avait investi son argent, ses économies, toute son

énergie pour la création d'un espace botanique, et ce depuis plus de 20 ans. Le jardin a été confié à une association dont on ne connaît pas le projet.

Nous sommes d'accord avec les orientations et les objectifs du Plan Biodiversité, mais pour l'instant, les signes émis sont parfois contradictoires.

Mme DREYFUSS.
Alors que toutes les grandes villes françaises et européennes cherchent à garder leurs collections botaniques, la F.F.T. et la Ville de Paris souhaitent réaliser le phénomène inverse, c'est-à-dire la dispersion et le démantèlement des serres d'Auteuil.

Le groupe dit "des serres chaudes" abrite des collections rarissimes, d'espèces en voie de disparition dans leur milieu d'origine ou déjà disparues.

C'est pourquoi, M. ALPHAND et moi-même, nous avons déposé les amendements n°s 16 et 17.

M. MARTINS.
La densification des villes doit également interroger sur notre rapport à la nature, à l'environnement et à nos écosystèmes. L'éloignement progressif des lieux d'habitation et de la nature, la distance croissante entre nos lieux de résidence et les lieux de production végétale et animale nécessaires à notre subsistance rendent de moins en moins concret et de moins en moins évident notre rapport pourtant essentiel à la nature.

Une capitale comme Paris se doit d'être exemplaire et responsable en matière d'environnement et de biodiversité.

La Ville de Paris s'honore aujourd'hui d'une nouvelle étape dans sa stratégie pour être une ville responsable, durable.

La qualité de ce plan tient à qu'il fait le choix de penser la biodiversité comme un élément transversal à intégrer dans l'ensemble des opérations de la Ville. Ce plan se base sur une approche réaliste, partant des atouts de Paris. Il valorise la réalité de notre patrimoine avec notamment la requalification de la Petite Ceinture et sans oublier la dimension métropolitaine de la question.

Néanmoins le plan prend insuffisamment en compte la réintégration d'espèces végétales et animales dans les espaces naturels de Paris.

La question de la baisse de la pollution sonore et lumineuse ne fait pas l'objet d'objectifs concrets.

Ce plan ne comporte pas de programmation budgétaire.

J'approuverai ce plan.

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure.
L'aménagement des voies sur berges n'est pas un gadget mais sera une opportunité intéressante pour prendre en compte la biodiversité présente dans la Seine, et le travail fait sur les canaux. Dès aujourd'hui, sans attendre le plan, des réalisations tout à fait concrètes nous montrent que l'on peut, en tout cas en tant que propriétaire de foncier, faire un travail tout à fait intéressant avec les communes riveraines.

Le volet éducatif est important.

La dimension métropolitaine n'est pas simple. Il faut travailler à toutes les échelles, l'échelle régionale jusqu'à une échelle plus fine de travail avec les communes riveraines et mettre nos projets en cohérence. Les contacts que nous avons avec les collectivités montrent que cela les intéresse.

Alors que la végétalisation de la Ville faisait figure de parent pauvre du Plan Climat, le Plan biodiversité permet de relancer cette question avec de vrais objectifs et de vrais engagements.

La biodiversité ne fait pas travailler forcément les mêmes scientifiques et les mêmes associations. Ainsi les scientifiques du Muséum, nous aident beaucoup dans ce que nous faisons aujourd'hui, de même que les associations environnementales.

Il faut une gestion différenciée des pieds d'arbre dont la végétalisation doit varier d'un endroit à un autre.

Il faudrait réfléchir à ne pas faire peser l'entretien sur le seul personnel municipal et à rendre les citoyens acteurs de la propreté devant chez eux.

Il est important aujourd'hui de communiquer, mais il est important aussi que la Ville s'engage dans ces politiques sectorielles dans la longue durée.

D'autres pays, tel l'Allemagne, depuis pas mal d'années, travaillent dans le long terme avec beaucoup plus de succès que nous.

Près de 30 % des parisiens ne partent pas en vacances ; il s'agit surtout, dans des quartiers très sociaux, de personnes qui n'ont pas d'autre vision de la nature que celle qu'elles ont autour de chez eux, d'expériences même vécues de la nature. C'est important que la Ville se soucie de cette dimension sociale.

Le programme Natureplus travaille beaucoup dans les quartiers politique de la ville, notamment près du périphérique.

Il ne faut pas opposer un volet social à un volet environnemental.

Ce serait bien de pouvoir développer des projets de couverture périphérique, mais ils sont très coûteux et la participation de l'Etat s'est beaucoup réduite. Je doute que l'on puisse envisager de couvrir le périphérique de façon importante sur plusieurs quartiers parisiens.

Le Plan Biodiversité ne peut pas régler tous les problèmes, notamment financiers, avec l'Etat.

Le Service de l'arbre travaille depuis longtemps sur la question des maladies, sur le remplacement du patrimoine arboré. Je proposerai qu'une communication soit faite en quatrième commission, sur le travail que mène le Service de l'arbre.

La question des maladies des arbres concerne d'autres villes en France et dans le monde.

Nous avons fait de gros efforts, y compris budgétaires, pour créer de nouveaux espaces verts avec un rééquilibrage Est-Ouest important. La création du parc Clichy-Batignolles et du parc d'Eole montre que la Ville a mis les moyens pour créer de nouveaux espaces verts.

Depuis 2005, nous avons engagé la réalisation de plus de quatre hectares de toitures végétalisées. Ce sont des toitures qui fonctionnent. C'est un plan tout à fait réaliste.

Pour répondre aux vœux qui ont été déposés, je propose deux vœux de l'Exécutif.

Nous proposons un vœu pour que la concertation qui est organisée et les propositions qui sont faites par les arrondissements soient prises en compte dans le Schéma des trames vertes, quelle que soit la forme de concertation qui sera choisie par les arrondissements.

Nous proposons aussi une méthodologie, car le Plan Biodiversité ne peut prendre en compte tous les projets des arrondissements.

Il faudra faire des études pour savoir s'il est possible de créer des jardins en toiture dans les nouvelles réalisations, sur des bâtiments déjà existants, en fonction de la trame verte qui sera élaborée, mais aussi en fonction de la pénurie d'espaces verts dans certains arrondissements.

Je propose que l'on fasse deux réunions, une première réunion en 2012 pour expliquer la méthodologie des trames vertes à Paris, qu'ensuite, les arrondissements travaillent et fassent des propositions et qu'au final, une deuxième réunion vienne finaliser les trames.

Il y a eu des vœux plus spécifiques, notamment concernant l'Ile aux Cygnes. C'était prévu dans le Schéma d'aménagement des berges de la Seine, donc je donnerai un avis favorable.

Je suis étonnée du vœu du groupe UMPPA qui demande la suppression de la taxe d'aménagement au Plan Biodiversité. Il s'agit d'étudier la mise en place de cette taxe car le Premier ministre avait demandé un rapport à M. SANTINI sur cette taxe et il pointait le fait que la Ville de Paris était un des rares départements à ne pas l'appliquer.

Je ne comprends pas pourquoi Paris viendrait en contradiction avec les préconisations de M. FILLON.

Beaucoup de vœux et d'interventions ont été faits sur la petite ceinture, mais le vœu que nous avons voté hier pour les conférences de consensus permettra de décider s'il est opportun ou pas de faire des couvertures sur des portions de la petite ceinture. Le vœu 2 bis prend en compte la petite ceinture dans les trames vertes.

Sur le patrimoine végétal, nous avons répondu par un vœu bis qui nous engage à faire une présentation en 4e commission.

Les dernières manifestations organisées sur le Champ de Mars ont été faites dans l'ensemble avec l'autorisation de la mairie du 7e arrondissement. Ces manifestations ont parfois un impact très limité et concernent notamment des associations caritatives.

Il faut aussi garder un équilibre et ne pas interdire toutes ces manifestations qui peuvent avoir un intérêt. Il faut aussi être cohérent avec les autorisations données par la mairie du 7e.

J'émets un avis défavorable au vœu qui s'oppose à l'utilisation actuelle du Champ de Mars.

Le vœu n° 2 bis répond aux vœux n°s 18, 20, 22, 23, 26, 28, 29, 34 et 36. Il concerne la participation des habitants et l'intégration des projets dans la trame verte parisienne. Il engage aussi la Ville à étudier la mise en place de toitures végétalisée.

J'émets un avis défavorable aux amendements déposés par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS concernant les serres d'Auteuil tout en rappelant que j'attacherai une importance particulière au maintien des collections sur place et que nous trouverons des solutions pour que le patrimoine végétal et scientifique soit préservé, y compris sur le site.

L'amendement n° 16 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS, avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

L'amendement n° 17 de Mme DREYFUSS et de M. ALPHAND, avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

En réponse au vœu n° 18 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, mais aussi d'une partie des vœux du groupe U.M.P.P.A., n°s 20, 22, 23, 26, 28, 29, 34 et 36, a été déposé le vœu n° 18 bis au nom de l'Exécutif.

Le vœu n° 18 est retiré.

Le vœu n° 20 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 28, avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 36, avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 18 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

En réponse au vœu n° 19 du groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 19 bis.

Le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 19 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 21 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est repoussé.

Le vœu n° 24 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est repoussé.

Le vœu n° 25 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 27 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 30 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 31 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 32 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 33 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 37 du groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DEVE 55 est adopté à main levée.

2011, SG 205 - Subvention (3.000 euros) à l'Association Libres Terres des Femmes (19e).

(M. GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération SG 205 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DASES 40 - Subvention et convention (93.000 euros) à l'INSERM - DR Paris 6 - pour l'équipe de recherche médicale dirigée par Manuel MAMELI.

2011, DASES 41 - Subvention et convention (93.000 euros) à l'INSERM - DR Paris 6 - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Claire WYART, lauréate 2011.

Le projet de délibération DASES 40 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASES 41 est adopté à main levée.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans des jurys d'architecture.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein des jurys d'architecture ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un gymnase et d'une salle de sport en structure légère au stade Suchet, 25 avenue du Maréchal Franchey d'Esperey (16e) (R. 43) :

Titulaires :
Mme Claudine BOUYGUES
Mme Pauline VERON
Mme Liliane CAPELLE
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER
M. Pierre AURIACOMBE

Suppléants :
Mme Anne-Christine LANG
Mme Frédérique PIGEON
M. Gilles ALAYRAC
M. Pierre GABORIAU
Mme Valérie HOFFENBERG

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un gymnase au stade Géo André 2, rue du Commandant Guilbaud (16e) (R. 44) :

Titulaires :
M. Jean-Yves MANO
Mme Isabelle GACHET
Mme Pauline VERON
M. Pierre GABORIAU
M. Pierre AURIACOMBE

Suppléants :
M. Claude DARGENT
Mme Frédérique PIGEON
Mme Anne-Christine LANG
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER
Mme Valérie HOFFENBERG

Les scrutins sont ouverts.

2011, DFPE 379 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'artre (18e) pour ses antennes (12e et 20e).

Le projet de délibération DFPE 379 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 47 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la généralisation du dispositif "Relais Info Familles".

Le vœu n° 47 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 48 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la solidarité avec les familles Roms victimes de l'incendie, 163, rue des Pyrénées (20e).

Vœu n° 48 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 48 est retiré.

Le vœu n° 48 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DFPE 377 - DPVI 248 - Subventions (24.500 euros) et conventions avec les associations APASO et Môm'rue ganne, pour l'expérimentation, dans les quartiers en Politique de la Ville des 14e et 20e arrondissements, de projets locaux de lutte contre l'isolement des familles monoparentales, notamment fondés sur l'émergence de solidarités de voisinage.

Le projet de délibération DFPE 377-DPVI 248 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DASCO 102 - Subvention contractuelle (52.875 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement.

2011, DASCO 107 - Subvention contractuelle (18.849 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement.

Vœu n° 49 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de réajustement du montant de la subvention contractuelle de la Ville à la Caisse des écoles du 1er.

Le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DASCO 102 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DASCO 107 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 50 déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'arrivée de personnels contractuels au sein des écoles parisiennes.

Le vœu n° 50 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

2011, DJS 403 - Signature d'une convention annuelle de mise à disposition, à titre précaire, de locaux avec Les M.A.C.A.Q. Troubadours (17e).

Vœu n° 51 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une crèche dans les locaux du 123, rue de Tocqueville (17e).

Vœu n° 52 déposé par le groupe CI relatif à l'occupation du 123, rue de Tocqueville (17e) par l'association "les Macaq-Troubadours".

Vœu n° 51 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 51 présenté par le groupe UMPPA avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 51 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Le vœu n° 52 du groupe Centre et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DJS 403 est adopté à main levée.

2011, DFPE 48 - Subvention (94.021 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Céasil (15e) pour la crèche collective Plein Ciel.

2011, DFPE 49 - Subvention (98.336 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine Céasil (15e) pour la halte garderie du même nom.

L'amendement n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DFPE 48 est adopté à main levée.

L'amendement n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DFPE 49 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 55 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un Relais assistantes maternelles dans le 16e.

Le vœu n°55, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°56 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'actualisation des données chiffrées délivrées lors de la M.I.E. Petite Enfance.

Le vœu n°56, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Souhaits de bienvenue à un groupe d'élèves de l'école de la Brèche aux Loups (12e).

2011, DJS 347 - Subvention et convention (120.000 euros) avec le Club des Français Volants.

Le projet de délibération DJS 347 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DJS 423 - Subvention (20.000 euros) et convention avec la SASP Paris Handball.

Le projet de délibération DJS 423 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°57 déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour favoriser la parité au Parc des Princes.

Le vœu n°57, amendé, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°58 déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Molitor.

Le vœu n°58 est retiré.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans des jurys d'architecture (suite).

Les scrutins sont clos.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un gymnase et d'une salle de sport en structure légère au stade Suchet, 25 avenue du Maréchal Franchey d'Esperey (16e) (R. 43) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	25
Non participation au vote	138
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un gymnase au stade Géo André 2, rue du Commandant Guilbaud (16e) (R. 44) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	26
Non participation au vote	137
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Pour	25

Les candidatures proposées sont adoptées (2011 R. 43 à R. 44).

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quinze minutes, sous la présidence de M. SCHAPIRA, adjoint).

Souhait de bienvenue à M. le Maire de Québec.

2011, DU 240 - Suppression de la Z.A.C. Porte des Lilas (19e et 20e).

L'amendement 58 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 240, amendé, est adopté à main levée.

2011, DU 241 - Secteur Paul Meurice (20e) :approbation de la création de l'opération d'aménagement, désignation de la S.E.M.A.V.I.P. comme attributaire du traité de concession,approbation du principe du déclassement et autorisation donnée à la S.E.M.A.V.I.P. de déposer les déclarations préalables, demandes de permis d'aménager, de permis de construire et de démolir.

Vœu n°59 déposé par le groupe PSRGA relatif aux locaux scolaires dans le Nord-Est du 20e.

Vœu n°60 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux locaux scolaires dans le Nord-Est du 20e.

Le vœu n°59 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est adopté à main levée.

Le vœu n°60 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et apparentés est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DU 241 est adopté à main levée.

2011, DU 254 - Approbation du principe du déclassement de la partie du terrain faisant partie du domaine public, terrain municipal place de la Porte de Vanves (14e).

Le projet de délibération DU 254 est adopté à main levée.

2011, SG 113 - Quartier des Halles (1er). Déclassement des emprises de voirie, de jardin et des équipements publics municipaux et assimilés nécessaires à la réalisation du projet, promesse de vente des volumes commerciaux de la Canopée, actes rectificatifs et complémentaires de rétrocession et d'acquisition de surfaces commerciales.

2011 SG 182 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : signature d'un protocole entre la Ville de Paris, la Sem Paris Seine et Mme Claude LALANNE.

2011, SG 112 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles.

2011, SG 207 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la sécurité incendie de l'ERP de première catégorie du Nouveau Forum des Halles.

Vœu n°61 déposé par le groupe UMPPA demande de réalisation d'un audit de sécurité à l'occasion des travaux de réaménagement du quartier des Halles.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

Le groupe U.M.P.P.A. votera les projets de délibération SG 113 et 207.

La communication sur le bilan d'avancement du projet de rénovation du quartier des Halles fournit un certain nombre d'informations qui n'avaient pas été portées à la connaissance, jusqu'alors, des partenaires, et notamment pas des élus du 1er arrondissement.

Néanmoins, cette communication ne permet pas d'en savoir beaucoup plus sur l'ampleur des dérapages qui n'ont pas cessé sur les délais et les budgets.

En avril 2009,on avait chiffré l'opération à 760 millions T.T.C. ce qui est totalement hors normes pour une réalisation pilotée par la Ville de Paris et ses partenaires.

Dans ce chiffrage, il y a, bien entendu, le coût de la Canopée, qui est une construction inédite, complexe.

L'attribution du marché de la Canopée a ainsi donné lieu à des imprévus, et notamment un appel d'offres infructueux.

Le marché a finalement été attribué il y a maintenant quelques semaines, mais près de 10 % au-dessus de l'estimation initiale.

On finance le surcoût en prélevant 40 millions sur les 60 millions de provisions prévues pour les aléas.

Or, pour l'ensemble de l'opération des Halles, on est plutôt sur un objectif fin 2017 si tout va bien.

Que reste-t-il comme provision pour aléas pour mener cette opération jusqu'à son terme, connaissant les incertitudes, la difficulté d'un tel marché ?

Pendant ce temps-là, on continue à réévaluer la rémunération de M. MANGIN qui pourtant ne participe plus à rien puisque son projet de jardin n'a strictement pas évolué.

La question de la sécurité, nous préoccupe beaucoup, non seulement celle des personnes qui utilisent tous les jours le Pôle Transport, qui utilisent le Forum des Halles, mais aussi celle des riverains qui sont très directement exposés aux engins de travaux.

Notre vœu 61M demande qu'un audit soit lancé pour revoir tout le périmètre de sécurité du public.

Mme HIDALGO estime qu'il n'est pas nécessaire de réunir le comité de pilotage en raison de l'existence de comités de suivi, de conférences de voirie et de réunions avec le responsable de la S.E.M. PariSeine. Pourtant, ce dernier n'a pas été capable de m'informer après les incidents graves survenus chez H&M.

Je regrette que l'on n'ait fait aucun effort auprès de M. MANGIN pour conserver in situ l'œuvre des Lalanne qui avait été conçue pour ce jardin.

Il est encore possible de voir avec Mme LALANNE la possibilité de conserver dans le jardin des Halles quelque chose qui évoque l'œuvre très originale qu'elle avait conçue conjointement avec son mari aujourd'hui disparu.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Un plafond du magasin H&M s'est effondré en partie à cause des opérations de démolition qui se déroulaient juste au-dessus.

Cet incident ne serait pas si inquiétant s'il ne succédait pas à d'autres tout aussi alarmants : émanations toxiques dans le système d'aération du centre d'animation « Les Halles – Le Marais », inondations à répétition dans le hall du nouveau forum, chute d'un portillon métallique mal installé entraînant des blessures à deux policiers du commissariat du 1er arrondissement. Qui a pris en charge le coût de l'incident de H&M : est-ce l'entreprise, la Ville ou les assurances ?

Quelles mesures concrètes seront prises pour qu'il n'y ait plus d'accidents ?

Les accès aux transports en commun sont-ils suffisamment sécurisés ?

Nous aimerions aussi avoir l'assurance que les commerçants peuvent continuer à accueillir le public sans risque durant les travaux.

Ces travaux pharaoniques ont déjà été évalués à près d'un milliard d'euros et leur coût risque de s'alourdir encore si, ne pouvant plus travailler dans des conditions de sécurité optimales, les salariés des commerces décidaient de faire jouer leur droit de retrait.

Le projet de David MANGIN, retenu en 2004 car considéré à l'époque comme le moins coûteux, devait coûter 200 millions d'euros, tout compris.

Aujourd'hui la facture se monte à 802 millions d'euros, hors taxes, pour l'ensemble du projet, c'est-à-dire beaucoup plus que les projets les plus coûteux de l'époque.

La Canopée retenue en juillet 2007 devait coûter à l'époque 120 millions d'euros. Son prix est passé à 155 millions d'euros, puis à 176 millions d'euros et, maintenant à 216 millions d'euros hors taxes, alors que la première pierre n'est pas encore posée.

Une grande partie de cette explosion du prix vient de la complexité technique du toit. Dans ces conditions, on comprend mal pourquoi le prototype de maquette à l'échelle 1 a été détruit avant que les élus par exemple puissent venir le voir. D'ailleurs, on peut aussi se demander à quoi va servir cet immense toit de verre ?

Au regard des difficultés financières et des restrictions budgétaires auxquelles la Ville est confrontée, ne pourrait-on pas se contenter d'un projet moins gigantesque et consacrer notre budget à des projets plus utiles aux Parisiens ?

M. VAUGLIN.
Le chantier des Halles avance bien malgré sa très grande complexité.

Dès le début de l'année prochaine, la destruction des pavillons Willerval sera achevée et la construction de la Canopée pourra débuter, parallèlement aux aménagements en surface et dans la salle d'échanges R.E.R.

Dans quelques semaines l'aire de jeux pour enfants sera mise en service, suivie l'année suivante des premières livraisons des parties du Forum des Halles rénovées.

Fin 2013, nous aurons déjà la nouvelle porte Rambuteau, la partie Nord-Ouest du jardin et l'enveloppe extérieure de la Canopée sera construite.

Le Forum des Halles ne sera pas rénové en un jour, mais il progresse à un rythme tout à fait satisfaisant.

Je veux saluer le travail des équipes qui interviennent sur ce chantier compliqué.

Il y a un an, nous avons décidé de vendre les surfaces commerciales du Forum, car la Ville n'a pas vocation à rester propriétaire d'un centre commercial. Il nous est donc proposé aujourd'hui d'organiser la vente des volumes commerciaux, cette fois-ci de la Canopée, soit près de 6.000 mètres carrés pour un montant de plus de 50 millions d'euros.

Le montant des travaux estimés à 802 millions d'euros il y a déjà un an n'a pas bougé alors que la moitié des marchés –la quasi-totalité des marchés plus complexes- est d'ores et déjà attribuée et même notifiée aux entreprises.

Il y a forcément des aléas et en l'occurrence ils sont gérés.

Les délibérations dont nous débattons mettent un point final au contentieux organisé autour du Jardin Lalanne pour lequel les tribunaux ont donné raison à la Ville. Nous approuvons le protocole entre les parties concernées, qui prévoit que plusieurs des animaux sculptés trouvent leur place dans d'autres jardins parisiens.

Les Halles, c'est avant tout une incroyable porte d'entrée à Paris qui présente aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements et insuffisances.

Ce point d'étape doit rassurer et chacun devra bien reconnaître que les délais et les budgets sont respectés.

M. DUBUS.
Les derniers neuf mois ont vu la phase opérationnelle s'intensifier :
- le Jardin Lalanne a disparu ;
- les sculptures animalières de François-Xavier Lalanne sont dispersées ;
- les pavillons Willerval n'existeront bientôt plus que dans les albums souvenirs !

Le chantier avance malgré sa complexité et parfois avec des incidents.

La Ville s'engage à indemniser Unibail, en raison des pertes de loyers liées aux travaux.

Lancé en juillet 2010, l'appel d'offres restreint pour la réalisation de la Canopée s'est révélé infructueux, les trois propositions analysées dépassant largement le budget alloué.

Finalement, ce sont les Chantiers Modernes, filiale du groupe Vinci, qui emportent le marché pour un montant de 150 millions d'euros hors taxes.

De cet épisode, on pourrait conclure à une sous-estimation originale de l'enveloppe.

Qu'en sera-t-il vraiment du prix de revient global de l'opération puisqu'il faut pour abonder ce seul marché de la Canopée, prélever 40 millions d'euros des 60 millions d'euros de la provision pour aléas. Il ne reste donc plus que 20 millions d'euros, alors que nous n'en sommes qu'à la moitié des marchés.

Nous en sommes à 802 millions d'euros hors taxes, coût global, contre 760 millions d'euros en 2009, avec près de 500 millions d'euros pour la Ville.

La prévision de M. SAUTTER se trouve totalement battue en brèche.

Qu'en est-il précisément de la réalisation du toit, la fameuse Canopée ? Le groupe Vinci a obtenu le contrat en imposant un mode de construction de la verrière différent de celui conçu par les architectes BERGER et ANZIUTTI. Etant donné les doutes qui ont pu être émis par le milieu professionnel à propos de la faisabilité technique de cet aménagement, nous aimerions connaître l'impact exact de l'intervention du constructeur et de ses techniques sur le programme architectural initial.

Je regrette que le prototype ait été détruit peu après sa réalisation.

Je souhaite que pour réparer cette destruction, une exposition des photographies soit organisée dans le local d'information ouvert place des Innocents.

Que subsistera-t-il de la forme légère évoquée ?

Mme BACHE.
Le projet des Halles sera un des grands symboles de cette mandature.

Les Halles n'étaient plus à la hauteur d'une ville jeune et moderne.

Certains, à Droite, n'ont de cesse de retarder ce projet. Pour sauver un jardin quasi privatif de fait, vous seriez presque prêt à monter une barricade !

Si ce projet est particulièrement ambitieux, cela n'a pas empêché que la Ville le mène dans la plus grande transparence à l'inverse de ce fait le

Gouvernement.

Malgré toutes les embûches, lot commun à tout projet de cette ampleur, la lutte d'arrière-garde de certains, la Municipalité réussit à maintenir le projet conforme à son coût de prévision et à son calendrier.

Alors que la plupart des marchés complexes sont passés, 20 millions d'euros de provisions pour aléas demeurent.

Cet investissement majeur permet de donner de l'air aux salariés et aux entreprises du bâtiment.

Nous voterons ce projet de délibération et nous ne soutenons pas le vœu opportuniste de la Droite.

M. MARTINS.
On ne peut faire porter à Mme HIDALGO la responsabilité des problèmes techniques de chantier.
Mais pour autant, vous êtes responsable de nous informer des points d'incertitude et de faire la clarté sur ce qui est aujourd'hui flou dans ce projet.

Le péché originel est d'avoir vendu les Halles à Unibail et d'avoir mis la Ville dans une situation où elle n'a plus de capacité d'intervention publique au cœur de Paris.

Deux ans et demi après les premières délibérations, aucun d'entre nous, à l'exception de Mme HIDALGO, n'a pu voir à quoi allait ressembler le projet définitif.

Ce dossier est un flot incessant d'incertitudes juridiques qui va de décision du tribunal administratif en décision du Conseil d'État.

Il existe depuis très longtemps une incertitude urbanistique.

L'incertitude est enfin financière. Passés de 200 millions d'euros à 760 millions T.T.C, nous sommes bientôt au 1 milliard d'euros T.T.C. Les quelques million d'euros qui nous restaient pour provisionner les aléas ont été largement dépensés - près de deux tiers pour repenser la Canopée qui n'était visiblement pas techniquement réalisable dès le départ.

Or, il y a déjà eu beaucoup d'aléas, des problèmes de sécurité.

La question n'est pas d'opposer les progressistes et les conservateurs mais de vouloir qu'un projet aussi important pour Paris et pour la métropole parisienne se fasse dans la transparence, avec un coût budgétaire responsable.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

La question qui nous était posée lorsque le Maire de Paris a pris la décision de réaliser ce chantier était la suivante : fait-on des aménagements "cosmétiques" ou doit-on entreprendre une refondation de ce quartier et intervenir de façon beaucoup plus structurante ?

A la suite du marché de définition, l'architecte MANGIN a été retenu parce que c'était celui qui avait l'approche la plus urbaine du lieu.

Le Maire de Paris a décidé de confier la coordination, la réflexion d'ensemble et le travail sur le jardin à MANGIN et de lancer un concours d'architecture qui abouti au choix de Patrick BERGER à l'unanimité du jury.

La Canopée a été choisie et, à partir de là, nous sommes allés plus loin dans la définition du programme afin de préciser ce qui devait être les surfaces dédiées au commerce et les espaces dédiées au services publics.

Ce travail nous a conduits à une négociation à travers laquelle nous avons cédé les surfaces qui seront du commerce, et toujours du commerce, à la société qui exploite les commerces sur le lieu, et à garder bien sûr dans le patrimoine de la Ville tout ce qui relève des services publics.

Le chantier a connu une phase de réalisation, puisque la démolition des pavillons Willerval va s'achever prochainement. Ensuite, l'installation complète de la cité de chantier va se faire.

802 millions d'euros d'investissement pour le cœur de Paris, ce n'était pas du luxe parce que là-dedans il y a les espaces publics, les voiries, un jardin et aussi les travaux qui vont se poursuivre, notamment sur le pôle d'échanges de la R.A.T.P, surtout avec le niveau de protection que nous prenons. Par les temps qui courent, mille ouvriers et coordonnateurs qui vont travailler sur ce chantier, ce n'est pas rien.

Nous respectons l'enveloppe financière de 802 millions d'euros.

Plus de 60 % des marchés relatifs à l'opération des Halles, et notamment à la Canopée, et notamment les marchés les plus importants, ont déjà été notifiés.

Nous avons encore des marges. Nous avions prévu 60 millions d'euros de provisions pour aléas.

La commission d'appels d'offres agit dans la transparence totale.

L'ouverture du terrain d'aventure pour les 7-12 ans qui sera un lieu exceptionnel pour les enfants se fera début 2012. L'achèvement de la construction de la cité de chantier va s'achever aussi début 2012 ainsi que la démolition des pavillons Willerval.

De 2012 à 2013, c'est la construction de la Canopée. Le premier appel d'offres a été déclaré infructueux parce les entreprises candidates demandaient des sommes bien supérieures à l'enveloppe prévue.

Au bout du compte, deux entreprises ont accepté le dialogue compétitif. Celles des deux qui in fine a gagné - il s'agit de Vinci - nous a fait une proposition de méthode de construction à laquelle les architectes et les ingénieurs n'avaient pas pensé, mais qui s'avère tout à fait intéressante.

La question de la sécurité est extrêmement importante en raison de la complexité de ce chantier qui se déroule en site occupé. Il y a eu des accidents qui, heureusement, n'ont pas entraîné de conséquences pour les personnes, ce qui aurait pu être le cas.

L'accident qui s'est déroulé chez H&M est dû à une intervention de l'entreprise qui s'est déroulée en dehors des protocoles d'intervention

Le référé engagé par H&M a conclu à la non-responsabilité de la Ville, mais a disposé qu'il fallait geler, neutraliser les travaux sur l'espace en question, ce qui nous paraît assez disproportionné. C'est pourquoi la Ville a introduit un recours.

Le jugement en Conseil d'Etat en appel sur ce référé devrait normalement intervenir le 16 novembre.

La complexité de ce chantier vient non seulement de ce qu'il s'opère en site occupé mais aussi de ce qu'il concerne des ouvrages des années soixante-dix, c'est-à-dire une époque où la question du développement durable n'existait pas, où la construction ne se faisait pas avec les précautions que nous prenons aujourd'hui où l'on découvre en cours de travaux des éléments qui ne figuraient pas dans les plans.

On n'est jamais à l'abri d'un certain nombre de surprises liées aussi à la façon dont l'ouvrage a été conçu.

J'émettrais un avis défavorable au vœu n°61, parce que la question d'un audit de sécurité n'est pas le sujet. En revanche, je m'engage à faire en sorte que vous soyez informés en temps réel, ce qui, je le reconnais, n'a pas été le cas sur cet accident concernant H&M.

Un protocole a été signé avec Mme LALANNE et on va continuer à travailler avec elle jusqu'à ce que nous ayons déterminé ensemble tous les emplacements qui conviennent.

Il est normal que les architectes fassent des prototypes, surtout pour des ouvrages de cette nature.

En tous les cas, un prototype, ce n'est pas l'élément définitif, cela sert à voir grandeur nature ce que cela va donner.

Je comprends votre impatience, mais je serais ravie de faire avec vous la visite du chantier.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.
Les incidents évoqués ne sont pas mineurs et je crois m'être comporté depuis des années en partenaire actif de ce projet des Halles.

Le projet de délibération SG 113 est adopté à main levée.

Le projet de délibération SG 182 est adopté à main levée.

Le vœu n°61, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le projet de délibération SG 207 est adopté à main levée.

Le SG 112 étant une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu n°62 déposé par le groupe EELVA relatif à la parcelle dite Kemmler.

Vœu n°62 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°62 est retiré.

Le vœu n°62 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n°63 déposé par le groupe EELVA relatif à la pollution de l'air dans le cadre du GPRU porte de Vincennes.

Le vœu n°63, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°64 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au GPRU Porte de Vincennes et aux logements rue Elie faure (12e).

Le vœu n°64, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°65 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux futures passerelles surplombant la rue Linois (15e).

Le vœu n°65, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du chantier Beaugrenelle.

(Mme COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Le vœu n°66, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DU 263 - Attribution de la dénomination place de la laïcité à une place du 15e.

Vœu n°67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination "Esplanade Élisabeth SKOBTSOV" de la partie centrale du quai André Citroën (15e).

Le vœu n°67, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le projet de délibération DU 263 est adopté à main levée.

2011 DLH 109 Financement complémentaire des programmes de logements familiaux, de résidence étudiante et de foyer de jeunes travailleurs 141-219, boulevard MacDonald (19e).

Le projet de délibération DLH 109 est adopté à main levée.

2011 DLH 178 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt Eco Prêt réhabilitation à contracter par EFIDIS en vue de compléter le financement d'un programme de réhabilitation comportant 132 logements 58, rue Riquet / 102 rue d'Aubervilliers (19e).

Le projet de délibération DLH 178 est adopté à main levée.

2011, DLH 208 - Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 13 logements PLUS et 3 logements PLS, Passage de la Vierge, 56 rue Clerc (7e).

Le projet de délibération DLH 208 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DLH 238 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 6 logements PLA-I, 96 rue de Sèvres (7e).

Le projet de délibération DLH 238 est adopté à main levée.

2011, DLH 262 - Réalisation par "Toit et Joie" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 52 logements PLUS répartis dans les 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Le projet de délibération DLH 262 est adopté à main levée.

2011, DLH 266 - Réalisation par "Toit et Joie" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 19 logements PLUS, 8 rue Boucry (18e).

Le projet de délibération DLH 266 est adopté à main levée.

2011, DLH 273 - Signature d'une convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris avec l'Agence Régionale de Santé.

Le projet de délibération DLH 273 est adopté à main levée.

2011, DLH 289 - Signature de la charte du réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif.

Le projet de délibération DLH 289 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°68 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au contrôle des ascenseurs dans le parc de logements des bailleurs sociaux.

Le vœu n°68, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°69 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et E.E.L.V.A. relatif au bâtiment de l'ex-maison des étudiants des états d'Afrique de l'Ouest (12e).

Le vœu n 69, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°70 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux répercussions de la refonte de la taxe balayage sur les locataires du parc social parisien.

Vœu n° 70 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 70 est retiré.

Le vœu n°70 bis est adopté à main levée.

Vœu n°71 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'agrément de la Confédération nationale du logement.

Le vœu n°71, amendé avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°72 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'immeuble du 357-359, rue des Pyrénées (20e).

Le vœu n°72 est retiré.

Vœu n°73 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux relations entre les bailleurs sociaux et leurs locataires.

Le vœu n°73, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°74 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien du parc social du 16e.

Le vœu n°74 est retiré.

Vœu n°75 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation dès 2012 d'une communication annuelle de l'activité du Conseil du patrimoine.

Le vœu n°75, avec avis un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°76 déposé par le groupe CI relatif aux résultats des enquêtes de satisfaction conduites auprès des locataires du parc social.

Vœu n°76 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°76 est retiré.

Le vœu n°76 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°77 déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la réalisation du programme de réhabilitation des 613 logements rue des Quatre Frères Peignot (15e).

Le vœu n°77, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DU 214 - Cession du pavillon communal, 44 avenue de la Chaussée de l'Etang (94 Saint Mandé).

Le projet de délibération DU 214 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°78 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'aqueduc de la Dhuis.

Le vœu n°78 est retiré.

2011, DAC 200 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint - Eustache (1er).

L'amendement technique n° 79 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DAC 200, amendé, est adopté à main levée.

Vœu n°79 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la liberté de création dans les théâtres de la Ville.

Le vœu n°79, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2011, DAC 833 - Modification des statuts de la Commission du Vieux Paris.

Le projet de délibération DAC 833 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°80 du groupe CI relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall 58, rue du Théâtre (18e).

Le vœu n°80, non présenté, est considéré comme retiré.

Vœu n°81 déposé par le groupe EELVA relatif aux citoyens d'honneur.

Vœu n°81 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°81 est retiré.

Le vœu n°81 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n°82 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'attribution du nom de Catherine Lagatu à un équipement public du 10e.

Le vœu n°82, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°83 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche visant l'apposition d'une plaque en mémoire des Algériens torturés au 28, rue de la Goutte d'Or.

Le vœu n°83, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2011, DF 62 - Convention d'occupation du domaine public, concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e).

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace Mme COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DF 62 est adopté à main levée.

2011, DF 102 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris. - Communication de la deuxième décision modificative du budget 2011.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2011, DDEEES 285 - Attribution de la délégation de service public pour la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves (14e).

Vœu n°84 déposé par les groupes EELVA, PCF/PG relatif à la régulation de l'activité récupération/vente de produits usagés.

Vœu n°84 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°84 est retiré.

Le vœu n°84 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DDEEES 285 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au déplacement de la Foire du Trône hors de la pelouse de Reuilly

Le vœu n°85 non présenté est considéré comme retiré.

Vœu n°86 déposé par les groupes CI et U.M.P.P.A relatif à la commercialité de la rue Pierre Rebière (17e).

Vœu n°86 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°86 est retiré.

Le vœu n°86 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°86 A déposé par l'Exécutif relatif à la hausse de la T.V.A. sur le livre au 1er janvier 2012.

Le vœu n°86 A est adopté à main levée.

2011, IG 1 - Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2010-2011.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Comité stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (R. 45) :
- M. Pierre MANSAT

Commission académique des langues vivantes étrangères (R. 46) :
-Mme Colombe BROSSEL
-Mme Geneviève BERTRAND

Ecole nationale supérieure des télécommunications « Telecom Paris Tech » (Conseil d'école) (R. 47) :
- M. Jean-Louis MISSIKA

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R. 45 à R. 47).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

(La séance est levée le mardi 15 novembre 2011 à 18 h50).

Votes spécifiques.

François VAUGLIN
Annick LEPETIT
Jean-Yves MANO
Pierre MANSAT
Claire de CLERMONT-TONNERRE
Jérôme DUBUS
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 257.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAULT
René DUTREY
Jean-TIBERI
Roxane DECORTE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPP 35, DLH 117, 150, 201, 208, 215, 224, 225, 233, 240, 254, 268, 275, 286, 293, DU 259, 246.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPP 37, DPVI 227-DJS 414, DLH 55, 119, 153, 207, 287.

Didier GUILLOT
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 218, 234, 270.

Jean-Yves MANO
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 144, 276.

Pascale BOISTARD
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPP 36, DLH 131.

Ian BROSSAT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 38.

Gilles ALAYRAC
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 262, 266, 271.

Philippe DUCLOUX
Laurence GOLDGRAB
Patrick BLOCHE
Lyne COHEN-SOLAL
Julien BARGETON
Jacques BOUTAULT
Claude-Annick TISSOT
Brigitte KUSTER
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 818.

Jérôme COUMET
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Annick OLIVIER
Christian SAUTTER
Liliane CAPELLE
Patrick TREMEGE
Edith CUIGNACHE-GALLOIS
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 223, 256.

Roger MADEC
Claudine BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIANO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 241.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHENE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 120, 238, 280.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPP 40, DLH 169, 173, 248, 263.

Christophe GIRARD
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 337.

Didier GUILLOT
Ian BROSSAT
Sylvain GAREL
Pierre-Yves BOURNAZEL
Daniel VAILLANT
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 563.

Florence BERTHOUT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 766.

M. LE MAIRE DE PARIS
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 67.

Yves POZZO di BORGO
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 113, 182, 207.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 14 et mardi 15 novembre 2011 siégeant en formation de Conseil municipal.

Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2011-25 Question de M. François LEBEL à M**.** le Préfet de police concernant le bilan de l'action du Groupe d'intervention et de recherches de Paris.

Réponse non parvenue.

QE 2011-26 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les brocantes des associations de commerçants.

Réponse non parvenue.

QE 2011-27 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la critérisation des subventions de la Région Ile-de-France.

Réponse non parvenue.

-=-=-=-=-

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, MmesColombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, MmesFrédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, MmesMarie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé :

M. Bernard DEBRÉ.

Absentes :

Mmes Roxane DECORTE, Mme Halima JEMNI.

Table des matières

Condoléances suite aux décès de M. NAFTALSKI et M. LE MORVAN, anciens conseillers de Paris. 2

Adoption de comptes rendus. 2

Observations sur le fonctionnement du Conseil de Paris..... 2

2011, SG 208 - Communication du Maire de Paris "Paris, une ville au service des usagers"..... 2

2011, DVD 210 - Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien..... 6

Vœu n° 1 déposé par le groupe EELVA relatif au service des navettes fluviales Voguéo. 6

Vœu n° 2 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création de parcs de stationnement intermodaux à proximité des escales Voguéo 6

Vœu n° 3 déposé par le groupe UMPPA relatif à la communication en Conseil de Paris des conclusions de la négociation de la délégation de service public Voguéo..... 7

Vœu n° 4 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mixité du transport par voie fluviale opéré par le service Voguéo. 7

Vœu n° 5 déposé par le groupe UMPPA relatif aux bateaux assurant le service de Voguéo. 7

Vœu n° 6 déposé par le groupe UMPPA relatif à la complémentarité du réseau de bus en bord de Seine. 7

Vœu n° 7 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la consistance de l'information délivrée dans le cadre de la concertation. 7

Vœu n° 8 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'amélioration préalable de la régularité du service assuré par le bus 69. 7

Vœu n° 9 déposé par le groupe CI relatif à l'intégration d'un service "VoguéoFret"..... 7

Vœu n° 9 bis déposé par l'Exécutif..... 7

2011, DVD 198 - Subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique pour les Parisiens, les commerçants, artisans, réparateurs, coursiers et livreurs ainsi que les professionnels de soins à domicile dont l'activité s'exerce à Paris. 11

Vœu n° 10 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension de la subvention pour les scooters de plus de 50 cm3. 11

2011, DVD 93 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de concession avec la société VINCI Park France pour la modernisation et l'exploitation du parc Bac Montalembert (7e)..... 11

2011, DVD 138 - Lancement et signature des marchés de travaux de signalisation lumineuse tricolore sur les voies ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la Ville de Paris (2 lots). 11

Vœu n° 11 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'allongement des horaires de circulation du métro. 11

Vœu n° 12 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à un débat public sur l'avenir de la Petite Ceinture. 12

Vœu n° 12 bis déposé par l'Exécutif. 12

Vœu n° 13 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'apposition de la dénomination "Place du 8 février 1962" à la station de métro Charonne..... 12

Vœu n° 14 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurité routière dans le 20e..... 12

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux flux de circulation rue de l'ingénieur Robert Keller. 12

2011, DVD 205 - Signature d'une convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA Paris Tech) d'une thèse portant sur le projet d'expérimentation de mise en place d'une Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air. 12

2011, DPA 74 - Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, avec la société NOV' ECOLES Paris. 12

2011, DEVE 140 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e). 12

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement de l'espace vert au sein de la résidence angle rue de la Convention/rue de la Croix-Nivert. 12

Vœu n° 39 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une maison funéraire civile. 12

2011, DPE 76 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2010. 12

2011, DPE 79 - DGRI 77 - Subvention (150.000 euros) avec avenant à la convention passée avec l'association PREMIERE URGENCE relative au projet d'amélioration de l'accès et de la gestion de l'eau dans le district de Qalqilya (Cisjordanie - Territoires palestiniens). 12

Questions d'actualité. 13

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à la baisse des effectifs policiers dans les arrondissements parisiens. 13

II - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la situation dans l'Education nationale en général et au malaise des élèves, des enseignants et des parents d'élèves de la cité Balzac à Paris 17e. 15

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation des ascenseurs. 16

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au pass navigo. 16

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'axe ferroviaire Paris-Seine. 17

2011, DPP 25 - Subvention (10.000 euros) avec convention avec le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales (20e). 18

2011, DPP 35 - Subvention à Paris Habitat OPH dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. - Montant : 4.264.133 euros. 18

2011 DPP 36 Subvention (203.434 euros) avec convention à l'Immobilière 3F dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. 18

2011 DPP 37 Subvention (963.002 euros) avec convention à la RIVP dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. 18

2011 DPP 38 Subvention (150.987 euros) avec convention à ICF La Sablière dans le cadre de la surveillance de logements sociaux -.....18

2011 DPP 39 Subvention (131.993 euros) avec convention au Logement Francilien dans le cadre de la surveillance de logements sociaux.....18

2011 DPP 40 Subvention (143.320 euros) avec convention à la SIEMP dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. 19

2011 DPP 41 Subvention (73.131 euros) avec convention à EFIDIS dans le cadre de la surveillance de logements sociaux. 19

2011, PP 77 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la préfecture de police pour 2011. 19

2011, PP 81 - Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer les marchés similaires relatifs aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur, deux, trois ou quatre roues en stationnement illicite à Paris. 19

Vœu n° 40 déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG relatif au retrait des frais de sécurisation par la police aux organisateurs de la course hors stade des 10 km du 9e. 19

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'unité motocycliste de la DPP dans le bois de Boulogne. 19

Vœu n° 42 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de correspondants de nuit dans le 17e. 19

Vœu n° 43 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans le quartier Pitet-Curnonsky. 19

Vœu n°44 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité d'implanter une antenne permanente du GPIS dans le sud-ouest parisien. ...19

Vœu n°45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vente à la sauvette. 19

Vœu n°45 bis déposé par l'Exécutif. 19

2011, DPVI 261 - Subvention (30.000 euros) à l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques (AVISE) pour un projet de développement des accorderies sur le territoire de la Ville de Paris. 19

2011, DPVI 221 - Subvention (7.000 euros) à l'Association Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations (RAVAD) au titre de la lutte contre les discriminations.....20

2011, DPVI 258 - Subvention (1.100 euros) et une convention avec de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (7e)..... 20

Vœu n°46 déposé par le groupe PCF/PG pour que Paris défende la laïcité. 20

2011, DEVE 55 - Plan Biodiversité de Paris - Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris..... 20

Vœu n° 18 déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en oeuvre de l'élaboration des trames vertes et bleues de Paris intra-muros. 20

Vœu n° 18 bis de l'Exécutif. 20

Vœu n° 19 déposé par le groupe UMPPA relatif à la protection du patrimoine végétal..... 20

Vœu n° 19 bis de l'Exécutif. 20

Vœu n° 20 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une coulée verte sur les boulevards de Charonne, de Ménilmontant et de Belleville..... 20

Vœu n° 21 déposé par le groupe UMPPA relatif au volet départemental de la taxe d'aménagement rattaché au Plan Biodiversité. 20

Vœu n° 22 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une commission extra municipale pour renforcer les espaces de biodiversité dans le 13e..... 20

Vœu n° 23 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une commission extra municipale pour renforcer les espaces de biodiversité dans Paris. 20

Vœu n° 24 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'une Maison de la Nature dans l'ancienne de Vaugirard sur la petite ceinture ferroviaire. 20

Vœu n° 25 déposé par le groupe UMPPA relatif à une meilleure mise en valeur des outils pédagogiques relatifs à la biodiversité ainsi qu'à l'installation de nouvelles structures dans le 15e. .. 20

Vœu n° 26 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'intégration de certaines emprises de la rue Castagnary dans le réaménagement de la petite ceinture en coulée verte. 20

Vœu n° 27 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réhabilitation et la mise en valeur de l'Ile aux Cygnes..... 20

Vœu n° 28 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin terrasse sur le toit du gymnase Falguière..... 20

Vœu n° 29 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'étude de faisabilité d'un jardin terrasse sur le toit de la piscine René et André Mourlon..... 20

Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA relatif au classement de la parcelle longeant les voies ferrées de Saint-Lazare en jardin partagé. 20

Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la revégétalisation des espaces verts appartenant aux bailleurs sociaux..... 20

Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'adhésion de la Ville à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020..... 20

Vœu n° 33 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret. 21

Vœu n° 34 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la requalification de l'axe Etoile/Pont de Neuilly. 21

Vœu n° 35 déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à la réalisation d'une trame verte sur le boulevard Pereire..... 21

Vœu n° 36 déposé par les groupes UMPPA, CI relatif à la végétalisation de la façade de la mairie du 17e. 21

Vœu n° 37 déposé par le groupe CI relatif au Champ de Mars. 21

2011, SG 205 - Subvention (3.000 euros) à l'Association Libres Terres des Femmes (19e)..... 30

2011, DASES 40 - Subvention et convention (93.000 euros) à l'INSERM - DR Paris 6 - pour l'équipe de recherche médicale dirigée par Manuel MAMELI..... 30

2011, DASES 41 - Subvention et convention (93.000 euros) à l'INSERM - DR Paris 6 - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Claire WYART, lauréate 2011..... 30

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans des jurys d'architecture..... 30

2011, DFPE 379 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'artre (18e) pour ses antennes (12e et 20e). 31

Vœu n° 47 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la généralisation du dispositif "Relais Info Familles"..... 31

Vœu n° 48 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la solidarité avec les familles Roms victimes de l'incendie, 163, rue des Pyrénées (20e)..... 31

Vœu n° 48 bis déposé par l'Exécutif. 31

2011, DFPE 377 - DPVI 248 - Subventions (24.500 euros) et conventions avec les associations APASO et Môm'rue ganne, pour l'expérimentation, dans les quartiers en Politique de la Ville des 14e et 20e arrondissements, de projets locaux de lutte contre l'isolement des familles monoparentales, notamment fondés sur l'émergence de solidarités de voisinage..... 31

2011, DASCO 102 - Subvention contractuelle (52.875 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement. 31

2011, DASCO 107 - Subvention contractuelle (18.849 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement. 31

Vœu n° 49 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande de réajustement du montant de la subvention contractuelle de la Ville à la Caisse des écoles du 1er. 31

Vœu n° 50 déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'arrivée de personnels contractuels au sein des écoles parisiennes. 31

2011, DJS 403 - Signature d'une convention annuelle de mise à disposition, à titre précaire, de locaux avec Les M.A.C.A.Q. Troubadours (17e)..... 31

Vœu n° 51 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une crèche dans les locaux du 123, rue de Tocqueville (17e)..... 31

Vœu n° 52 déposé par le groupe CI relatif à l'occupation du 123, rue de Tocqueville (17e) par l'association "les Macaq-Troubadours". 31

Vœu n° 51 bis déposé par l'Exécutif. 32

2011, DFPE 48 - Subvention (94.021 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Céasil (15e) pour la crèche collective Plein Ciel..... 32

2011, DFPE 49 - Subvention (98.336 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine Céasil (15e) pour la halte garderie du même nom. 32

Vœu n° 55 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un Relais assistantes maternelles dans le 16e. 32

Vœu n°56 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'actualisation des données chiffrées délivrées lors de la M.I.E. Petite Enfance. 32

Souhaits de bienvenue à un groupe d'élèves de l'école de la Brèche aux Loups (12e).....32

2011, DJS 347 - Subvention et convention (120.000 euros) avec le Club des Français Volants. 32

2011, DJS 423 - Subvention (20.000 euros) et convention avec la SASP Paris Handball.....32

Vœu n°57 déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour favoriser la parité au Parc des Princes. 32

Vœu n°58 déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Molitor.....32

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans des jurys d'architecture (suite). 32

Souhait de bienvenue à M. le Maire de Québec.....33

2011, DU 240 - Suppression de la Z.A.C. Porte des Lilas (19e et 20e). 33

2011, DU 241 - Secteur Paul Meurice (20e) :approbation de la création de l'opération d'aménagement, désignation de la S.E.M.A.V.I.P. comme attributaire du traité de concession,approbation du principe du déclassement et autorisation donnée à la S.E.M.A.V.I.P. de déposer les déclarations préalables, demandes de permis d'aménager, de permis de construire et de démolir. 33

Vœu n°59 déposé par le groupe PSRGA relatif aux locaux scolaires dans le Nord-Est du 20e.....33

Vœu n°60 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux locaux scolaires dans le Nord-Est du 20e.....33

2011, DU 254 - Approbation du principe du déclassement de la partie du terrain faisant partie du domaine public, terrain municipal place de la Porte de Vanves (14e). 33

2011, SG 113 - Quartier des Halles (1er). Déclassement des emprises de voirie, de jardin et des équipements publics municipaux et assimilés nécessaires à la réalisation du projet, promesse de vente des volumes commerciaux de la Canopée, actes rectificatifs et complémentaires de rétrocession et d'acquisition de surfaces commerciales.....33

2011 SG 182 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : signature d'un protocole entre la Ville de Paris, la Sem Paris Seine et Mme Claude LALANNE.....33

2011, SG 112 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles.....33

2011, SG 207 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la sécurité incendie de l'ERP de première catégorie du Nouveau Forum des Halles. 33

Vœu n°61 déposé par le groupe UMPPA demande de réalisation d'un audit de sécurité à l'occasion des travaux de réaménagement du quartier des Halles. 33

Vœu n°62 déposé par le groupe EELVA relatif à la parcelle dite Kemmler. 37

Vœu n°62 bis déposé par l'Exécutif. 37

Vœu n°63 déposé par le groupe EELVA relatif à la pollution de l'air dans le cadre du GPRU porte de Vincennes. 37

Vœu n°64 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au GPRU Porte de Vincennes et aux logements rue Elie faure (12e). 37

Vœu n°65 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux futures passerelles surplombant la rue Linois (15e). 38

Vœu n°66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du chantier Beaugrenelle. 38

2011, DU 263 - Attribution de la dénomination place de la laïcité à une place du 15e. 38

Vœu n°67 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination "Esplanade Élisabeth SKOBTSOV" de la partie centrale du quai André Citroën (15e). 38

2011 DLH 109 Financement complémentaire des programmes de logements familiaux, de résidence étudiante et de foyer de jeunes travailleurs 141-219, boulevard MacDonald (19e). 38

2011 DLH 178 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt Eco Prêt réhabilitation à contracter par EFIDIS en vue de compléter le financement d'un programme de réhabilitation comportant 132 logements 58, rue Riquet / 102 rue d'Aubervilliers (19e). 38

2011, DLH 208 - Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 13 logements PLUS et 3 logements PLS, Passage de la Vierge, 56 rue Clerc (7e). 38

2011, DLH 238 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 6 logements PLA-I, 96 rue de Sèvres (7e). 38

2011, DLH 262 - Réalisation par "Toit et Joie" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 52 logements PLUS répartis dans les 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. 38

2011, DLH 266 - Réalisation par "Toit et Joie" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 19 logements PLUS, 8 rue Boucry (18e). 38

2011, DLH 273 - Signature d'une convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris avec l'Agence Régionale de Santé. 38

2011, DLH 289 - Signature de la charte du réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif. 38

Vœu n°68 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au contrôle des ascenseurs dans le parc de logements des bailleurs sociaux. 39

Vœu n°69 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et E.E.L.V.A. relatif au bâtiment de l'ex-maison des étudiants des états d'Afrique de l'Ouest (12e). 39

Vœu n°70 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux répercussions de la refonte de la taxe balayage sur les locataires du parc social parisien. 39

Vœu n° 70 bis déposé par l'Exécutif. 39

Vœu n°71 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'agrément de la Confédération nationale du logement. 39

Vœu n°72 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'immeuble du 357-359, rue des Pyrénées (20e). 39

Vœu n°73 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux relations entre les bailleurs sociaux et leurs locataires. 39

Vœu n°74 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien du parc social du 16e. 39

Vœu n°75 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation dès 2012 d'une communication annuelle de l'activité du Conseil du patrimoine. 39

Vœu n°76 déposé par le groupe CI relatif aux résultats des enquêtes de satisfaction conduites auprès des locataires du parc social. 39

Vœu n°76 bis déposé par l'Exécutif. 39

Vœu n°77 déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la réalisation du programme de réhabilitation des 613 logements rue des Quatre Frères Peignot (15e)..... 39

2011, DU 214 - Cession du pavillon communal, 44 avenue de la Chaussée de l'Etang (94 Saint Mandé)..... 39

Vœu n°78 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'aqueduc de la Dhuis..... 39

2011, DAC 200 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint - Eustache (1er). 39

Vœu n°79 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la liberté de création dans les théâtres de la Ville. 40

2011, DAC 833 - Modification des statuts de la Commission du Vieux Paris. 40

Vœu n°80 du groupe CI relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall 58, rue du Théâtre (18e). 40

Vœu n°81 déposé par le groupe EELVA relatif aux citoyens d'honneur. 40

Vœu n°81 bis déposé par l'Exécutif. 40

Vœu n°82 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'attribution du nom de Catherine Lagatu à un équipement public du 10e. 40

Vœu n°83 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche visant l'apposition d'une plaque en mémoire des Algériens torturés au 28, rue de la Goutte d'Or. 40

2011, DF 62 - Convention d'occupation du domaine public, concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e). 40

2011, DF 102 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris. - Communication de la deuxième décision modificative du budget 2011. 40

2011, DDEEES 285 - Attribution de la délégation de service public pour la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves (14e)..... 40

Vœu n°84 déposé par les groupes EELVA, PCF/PG relatif à la régulation de l'activité récupération/vente de produits usagés..... 40

Vœu n°84 bis déposé par l'Exécutif..... 40

Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au déplacement de la Foire du Trône hors de la pelouse de Reuilly 41

Vœu n°86 déposé par les groupes CI et U.M.P.P.A relatif à la commercialité de la rue Pierre Rebière (17e). 41

Vœu n°86 bis déposé par l'Exécutif. 41

Vœu n°86 A déposé par l'Exécutif relatif à la hausse de la T.V.A. sur le livre au 1er janvier 2012. 41

2011, IG 1 - Communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2010-2011. 41

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes. 41

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....41

Votes spécifiques. 42

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 14 et mardi 15 novembre 2011 siégeant en formation de Conseil municipal. 45

Questions du groupe U.M.P.PA. 45

Membres présents : 46

Excusé : 46

Absentes : 46